



**Commission de coopération environnementale
de l'Amérique du Nord**

**Session ordinaire du Comité consultatif public mixte n° 11-01
et**

Table ronde sur le transport durable de marchandises en Amérique du Nord

tenues les 4 et 5 avril 2011

à

l'hôtel Royal del Pedregal
Jardines en la Montaña
Tlalpan, district fédéral du Mexique

Compte rendu de discussion¹

Le Comité consultatif public mixte (CCPM) de la Commission de coopération environnementale (CCE) a tenu sa session ordinaire n° 11-01 les 4 et 5 avril 2011 à Mexico. Cette réunion publique avait pour but d'examiner l'ébauche du Plan opérationnel de la CCE pour 2011 et 2012, de dresser un bilan de l'examen des communications de citoyens sur les questions d'application des lois, de présenter le questionnaire que le CCPM a élaboré à propos de ces communications, et de solliciter la participation à l'application des recommandations du rapport intitulé *Sur la voie du développement durable : réduction des émissions de gaz à effet de serre découlant du transport de marchandises en Amérique du Nord* ainsi qu'à une discussion publique à son sujet. La CCE a établi ce rapport en vertu de l'article 13 de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE).

Le présent compte rendu de discussion fait état de chacun des points à l'ordre du jour, de l'ensemble des décisions prises par les membres du CCPM, des mesures de suivi à prendre et des responsables de ces mesures (voir l'ordre du jour à l'annexe A et la liste des participants à l'annexe B).

On peut également se procurer le texte des comptes rendus de discussion, des avis du CCPM au Conseil et d'autres documents relatifs au Comité auprès du bureau de sa chargée de liaison, ou les consulter dans le site Web de la CCE, à l'adresse <www.CCE.org>.

Le lundi 4 avril 2011

Mot de bienvenue et observations de la présidente du CCPM, M^{me} Irasema Coronado, et adoption de l'ordre du jour provisoire

¹ Avertissement : Le présent compte rendu de discussion a été établi avec soin et les membres du CCPM l'ont adopté, mais il est possible qu'il ne rapporte pas fidèlement les propos des personnes citées, car celles-ci ne l'ont ni examiné ni approuvé.

La présidente du CCPM souhaite la bienvenue aux participants à la séance publique et donne un aperçu des activités de la CCE en précisant qu'elle a été établie parallèlement à l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA). Elle indique également que sa mission consiste à favoriser la conservation, la protection et l'amélioration de l'environnement nord-américain au bénéfice des générations actuelles et à venir, et ce, dans un contexte où les échanges économiques et les liens sociaux se multiplient entre le Canada, le Mexique et les États-Unis, ainsi qu'à faciliter la collaboration et la participation du public à ses travaux. M^{me} Coronado mentionne aussi que le rôle du CCPM consiste à solliciter un apport équilibré de la part du public à l'examen d'importantes questions environnementales, et à formuler des avis au Conseil de la CCE, lequel est constitué des ministres de l'Environnement du Canada et du Mexique, et de l'administratrice de l'*Environmental Protection Agency* (EPA, Agence de protection de l'environnement) des États-Unis.

M^{me} Coronado déclare également que le CCPM tient trois sessions ordinaires par année, que la présente session constitue la deuxième de 2011 et que la prochaine aura lieu à Montréal, au mois de juin prochain, en compagnie des membres du Conseil de la CCE. Après avoir précisé que ces sessions ordinaires sont ouvertes au public, M^{me} Coronado annonce que la première journée de la présente session sera intégralement diffusée en direct sur le Web, ce qui permettra à de nombreuses personnes d'y assister à distance. Elle ajoute que le CCPM a intensivement recours aux réseaux Facebook et Twitter pour veiller à ce que les discussions soient équilibrées et que le public puisse largement y participer. Elle mentionne aussi que la session est diffusée simultanément sur le Web dans les trois langues, à savoir en français, en anglais et en espagnol, et qu'un service d'interprétation est offert à l'assistance sur place.

M^{me} Coronado passe en revue l'ordre du jour de la séance publique et mentionne qu'il offre la possibilité de formuler des questions et des réponses, et de tenir des discussions. Elle précise que la matinée est consacrée à l'examen de l'ébauche du Plan opérationnel de la CCE pour 2011 et 2012, et qu'il sera suivi d'une période de questions et de réponses. Elle mentionne par ailleurs que l'après-midi donnera lieu à un bilan du processus relatif aux communications de citoyens sur les questions d'application des lois, ainsi qu'à une présentation du questionnaire que le CCPM a élaboré à propos de ces communications et à une discussion à son sujet. Quant à la deuxième journée de la session, elle sera consacrée à une table ronde sur l'application des recommandations du rapport intitulé *Sur la voie du développement durable : réduction des émissions de gaz à effet de serre découlant du transport de marchandises en Amérique du Nord*.

La présidente remercie toutes les personnes qui se sont chargées de l'organisation de cette réunion publique et demande ensuite à chacun des membres du CCPM de se présenter après avoir indiqué que leur biographie est consultable dans [le site Web](#) de la CCE.

Elle invite ensuite le directeur exécutif de la CCE, M. Evan Lloyd, à faire un exposé sur les activités de cet organisme depuis la dernière réunion du CCPM.

Exposé du directeur exécutif de la CCE, M. Evan Lloyd, sur les activités de la CCE

Documents de référence :

- a) Diaporama sur les activités de la CCE
- b) Calendrier d'activités de la CCE

- c) Proposition d'examen de la gouvernance de la CCE
- d) Avis au Conseil n° 10-04 : Ébauche de la proposition d'examen de la gouvernance de la CCE et de la mise en œuvre de l'ANACDE

M. Lloyd commence son exposé en indiquant qu'il rendra succinctement compte des activités qu'a réalisées la CCE depuis la dernière réunion du CCPM, en novembre 2010, et que l'exposé qui suivra au sujet du Plan opérationnel pour 2011 et 2012 apportera des précisions sur plusieurs de ses déclarations. Il se dit très heureux des progrès accomplis depuis la dernière réunion et formule des observations sur certaines des plus récentes activités de la CCE.

M. Lloyd déclare que la CCE a eu le plaisir d'annoncer la constitution de l'Alliance régionale pour la conservation des prairies du désert de Chihuahua afin de renforcer la collaboration entre les environnementalistes, les éleveurs de bétail, les spécialistes et les gouvernements. Ces prairies constituent des zones prioritaires en vertu de l'Initiative de conservation des oiseaux d'Amérique du Nord ([ICOAN](#)) et de la Stratégie de conservation des prairies du désert de Chihuahua ([ECOPAD](#)). L'Alliance cadre avec le projet de la CCE relatif aux prairies, dont les objectifs de l'année en cours consistent à recueillir des données de surveillance des oiseaux des prairies et à actualiser les cartes de leurs aires de conservation prioritaires.

M. Lloyd poursuit en mentionnant que la CCE a également publié sur le Web le premier répertoire trinational donnant accès à plus d'une centaine de cours de formation sur les énergies renouvelables. Ces cours sont offerts au Canada, au Mexique et aux États-Unis dans les domaines des énergies solaire, éolienne, hydroélectrique et géothermique, de la bioénergie, de l'hydrogène et des piles à combustible. M. Lloyd précise qu'un système trinational fondé sur la collaboration permettrait d'élaborer et d'échanger des pratiques exemplaires entre le Canada, le Mexique et les États-Unis.

S'appuyant sur les prévisions du rapport de la CCE intitulé *Perspectives environnementales en Amérique du Nord d'ici 2030*, M. Lloyd fait état de certains des enjeux environnementaux auxquels il faut s'attendre. Il soutient que les choix que nous faisons présentement lorsque nous achetons des produits, que l'énergie que nous consommons et que les émissions atmosphériques que nous générons peuvent avoir des répercussions importantes, et pendant des décennies, sur la qualité de l'environnement. Il est d'avis que les questions qui doivent susciter les mesures les plus urgentes comprennent la consommation d'énergie et les émissions qui en découlent, ainsi que la consommation d'eau et le traitement des eaux usées. Il mentionne par ailleurs que les changements les plus importants auxquels il faut s'attendre comprennent la poursuite et l'accélération du réchauffement de la planète, notamment dans l'Arctique, tout comme la poursuite de la perte de biodiversité terrestre et la persistance de fortes concentrations d'ozone troposphérique dans les zones urbaines. Il ajoute que les questions environnementales exigeant le plus haut degré d'attention comprennent l'expansion des zones urbaines et bâties, la qualité de l'eau douce et la disponibilité et la qualité de l'eau souterraine, les effets particuliers des changements environnementaux sur l'économie et la santé, et les répercussions de la consommation nord-américaine sur l'environnement.

M. Lloyd mentionne par ailleurs que, le mois dernier, la Commission a publié les résultats de certains travaux sur le milieu marin entrepris depuis longtemps. Elle a conçu une fiche d'évaluation des conditions écologiques en étroite collaboration avec des organismes qui se

consacrent aux aires protégées dans les trois pays. En outre, le *Guide d'évaluation des conditions écologiques des aires marines protégées de l'Amérique du Nord* a pour but d'offrir aux gestionnaires de ces aires une méthode uniforme pour rendre compte de l'état et des tendances dans les quelque 2 000 aires marines protégées (AMP) du continent, lesquelles sont toutes cartographiées et consultables en ligne dans le site Web de [l'Atlas environnemental de l'Amérique du Nord](#). Il ajoute que ces travaux représentent un important effort de la part du Canada, du Mexique et des États-Unis en vue de protéger les fragiles milieux marins du continent.

M. Lloyd fait ensuite mention du rapport sur le transport de marchandises que la CCE a publié récemment et qui a donné lieu à l'étude de la possibilité de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) dans d'importants secteurs de l'économie nord-américaine. À l'heure actuelle, sur le continent, le secteur du transport représente la deuxième plus importante source d'émissions de GES après celui de la production d'électricité. Mais il faut s'attendre à ce que le secteur des transports devienne le plus important consommateur d'énergie au cours des vingt prochaines années. D'ici 2030, la population qui réside dans la zone visée par l'ALÉNA passera de 460 à 540 millions et l'économie connaîtra une augmentation de sa croissance de 70 à 130 %, alors que le tonnage total de marchandises devrait quasiment doubler par rapport à 2002. Tout cela provoquera un accroissement de la consommation de carburant, des émissions et de la congestion routière, sans compter son incidence sur les infrastructures de transport. Le rapport conclut que l'on a désormais besoin de politiques, de règlements, de mesures incitatives, d'investissements et de techniques appropriés pour que le transport de marchandises acquière un caractère durable en Amérique du Nord, pour que l'économie des trois pays soit plus rentable et plus compétitive, et pour qu'elle assure la sécurité énergétique.

M. Lloyd indique ensuite que la CCE a publié la treizième édition du rapport *À l'heure des comptes* dans le cadre du projet sur le suivi des rejets et des transferts de polluants en Amérique du Nord. En plus de souligner le fait que ce projet fait partie intégrante du nouveau Plan stratégique du Conseil, il mentionne que le nouveau Plan opérationnel de la CCE pour 2011 et 2012 comporte deux projets connexes qui assureront la poursuite de ces travaux essentiels. Plus important encore, la présente année donnera lieu à l'élaboration d'outils qui permettront aux collectivités, notamment celles fortement touchées par la pollution industrielle, de se servir des données sur les rejets et les transferts de polluants pour connaître les facteurs qui nuisent à la salubrité de leur environnement et à leur bien-être, et d'intervenir à leur égard. M. Lloyd conclut son exposé en résumant les travaux relatifs aux communications de citoyens, mais en mentionnant qu'elles feront l'objet d'un examen un peu plus tard au cours de la session. Il invite ensuite l'assistance à formuler des questions et des observations.

Questions et observations : M. Gustavo Alanis-Ortega affirme que même si les publications et les rapports de la CCE sont très pertinents et contiennent de l'information utile, ils n'atteignent pas les publics qui pourraient en faire le meilleur usage. Il estime important de se pencher sur les activités de diffusion pour contribuer adéquatement à l'enrichissement du milieu et avoir l'incidence stratégique que nous escomptons.

Réponse : M. Lloyd répond que l'établissement d'un rapport constitue un certain stade dans l'évolution d'un projet, et qu'il est important de poursuivre celui-ci en appliquant ses résultats à des populations et à des publics déterminés qui trouveront une utilité à cette information et,

espérons-le, agiront en conséquence. Cette année, la CCE entreprendra une activité de communication dans le cadre du Plan opérationnel qui contribuera à ses travaux et projets en cours, et permettra de diffuser les résultats de façon appropriée.

Questions et observations : M. Rodolfo Lacy déclare que les rapports qu'a mentionnés M. Lloyd ont une très grande valeur, et que c'est surtout aux gouvernements qu'il faudrait les adresser s'il faut prendre des mesures qui donnent suite aux recommandations de ces rapports. Il demande un peu plus de détails au sujet des rapports *À l'heure des comptes*, notamment si les gouvernements les ont reçus et de quelle manière ils vont s'en servir.

Réponse : M. Lloyd répond que tous les documents et les activités dont il a fait mention découlent d'une vaste collaboration avec des fonctionnaires. À cet égard, il estime très important de faire appel au savoir-faire de ces mêmes fonctionnaires, car ils sont en mesure de faire le meilleur usage de l'information lorsqu'elle est disponible. Les gouvernements sont très complexes et il est important de diffuser ces documents au sein des divers organismes gouvernementaux afin qu'ils puissent faire l'objet d'un examen dans différentes tribunes. Compte tenu de leur engagement envers la CCE, ces organismes sont très réceptifs aux résultats qu'elle obtient dans le cadre de ses activités, et ils sont d'avis qu'elle constitue une plateforme très utile pour soutenir leurs intérêts et promouvoir leurs points de vue. Il ajoute que même si les gouvernements ne réagissent pas comme nous le voudrions, ils obtiennent généralement un fort soutien et une attention accrue à l'égard des questions sur lesquelles portent les travaux de la CCE et de ses partenaires, et ils sont souvent à l'origine de travaux de suivi.

Questions et observations : M. Carlos Sandoval déclare vouloir approfondir le rôle que peut jouer le Bureau de liaison de la CCE au Mexique, notamment en matière de formation et de diffusion de l'information. Il demande si ce bureau pourrait en faire plus pour permettre à la CCE d'améliorer les résultats qu'elle obtient et la formation qu'elle offre.

Réponse : M. Lloyd répond que les Parties à l'ANACDE ont apporté leur soutien en vue d'améliorer le degré d'efficacité de ce bureau, et une fois que cet objectif sera atteint, il s'avérera utile en assurant la liaison avec le *Secretaría de Medio Ambiente y Recursos Naturales* (Semarnat, ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles) du Mexique et en améliorant l'efficacité de la diffusion de l'information.

Questions et observations : M. Martin Gutiérrez demande si la CCE ne pourrait pas indiquer de quelle manière se servir des cours de formation offerts en ligne sur le Web pour mieux propager les connaissances que contiennent les rapports ainsi que celles qu'elle acquiert dans l'ensemble de ses travaux. Il demande également si le secteur de l'énergie a collaboré avec la CCE à des fins de formation.

Questions et observations : M^{me} Irasema Coronado demande combien de personnes ont participé aux cours de formation proposés par la CCE et si ces cours sont donnés dans les trois langues.

Réponse : M. Lloyd répond que l'information que donne le site Web de la CCE consiste en un répertoire de divers sites Web consacrés à l'environnement où l'on trouve des cours de formation. Il s'agit donc davantage d'un catalogue de cours et des sites dans lesquels ils sont offerts. La technologie propre et les activités écologiques donnent lieu à des « emplois verts », et

la formation relative à ces emplois est assurée dans les trois pays. Ce site aide les gens à trouver la formation dont ils ont besoin. Les renseignements y sont donnés dans les trois langues à tous les internautes qui y accèdent, et la liste des établissements et des services de formation y est exhaustive.

Questions et observations : M^{me} Coronado demande également, au sujet des communications, s'il n'existerait pas un meilleur moyen de publier l'information et les rapports, et si les sites Web des gouvernements offrent un lien avec la CCE.

Réponse : M. Lloyd répond que même s'il ne connaît pas tous les sites des trois gouvernements, par expérience, il sait qu'ils contiennent une grande masse d'informations. Il déclare qu'il s'agit d'un bon point et que la CCE a besoin de collaborer avec les nombreuses ressources existantes afin de veiller à ce que les trois pays offrent un accès aux informations importantes en matière d'environnement.

Questions et observations : M. Jonathan Waterhouse demande si les cours de formation sont accessibles aux étudiants des universités, des établissements techniques et des écoles secondaires faisant partie du réseau de l'éducation, et si ces étudiants savent qu'ils peuvent les suivre étant donné qu'il s'agit de leur avenir.

Réponse : M. Lloyd répond que pour le moment, la CCE est en mode de service relativement à l'information disponible, mais qu'elle est entrée en communication avec 235 établissements afin de s'assurer que les coordonnées de leurs personnes-ressources sont exactes.

Questions et observations : M. Rodolfo Lacy mentionne qu'il existe beaucoup d'informations utiles, mais que pour la CCE, le défi consiste à les mettre à la disposition des gens qui peuvent s'en servir. Il estime qu'elle devrait déterminer si ses publics cibles les utilisent. Il mentionne que l'Atlas donne lieu à une situation comparable à celle de Google Art. À son avis, l'information n'atteint pas forcément ceux qui peuvent changer les politiques environnementales et le comportement à l'égard de l'environnement.

Réponse : M. Lloyd répond qu'en ce qui concerne l'Atlas, il a fait l'objet d'un important effort concerté en vue de déterminer quel était son public et à quel point il répondait à ses besoins. Il estime que la CCE a réalisé une étude approfondie de ce public ainsi que des analyses qui lui ont permis de perfectionner l'outil d'information que représente l'Atlas. Il précise qu'elle continuera d'apporter des améliorations à des projets tels que celui-là à mesure qu'elle acquerra de l'expérience. Il ajoute que c'est pour cette raison qu'elle élabore des cadres de référence et des plateformes dont elle se sert ensuite pour offrir d'excellentes possibilités d'utiliser cette information à ceux qui en ont besoin.

Questions et observations : M^{me} Coronado lit une question posée en ligne, à savoir si le CCPM dispose de mécanismes pour entrer en communication avec les membres de la société civile de chaque pays.

Réponse : M^{me} Coronado répond qu'il existe en effet des moyens pour que les membres de la société civile entrent en relation avec ceux du CCPM. L'un d'eux est le Web, exactement de la manière dont l'auteur de la question a procédé. Les autres moyens comprennent le courriel ou le

contact direct avec chaque membre du CCPM. Elle souligne que n'importe quel membre du Comité est toujours heureux de répondre à des questions.

Questions et observations : M^{me} Linda Angove demande si les responsables des programmes de formation dans le domaine des énergies renouvelables que donnent les universités d'Amérique du Nord savent que le CCPM diffuse ses réunions sur le Web et que la CCE offre une liste de cours de formation ainsi que d'excellents rapports.

Réponse : M. Lloyd répond que dans cadre du catalogue de programmes de formation, la CCE a établi un lien direct avec les universités et les a incitées à afficher cette information et à l'utiliser à leur profit. Il indique en outre que les relations de la CCE avec les universités ont un caractère plus général et portent le plus souvent sur des activités ou des projets précis. Il ajoute qu'il arrive souvent que la CCE collabore avec certaines d'entre elles, mais qu'elle s'assure que les résultats de cette collaboration soient mis à la disposition des autres universités lorsqu'ils sont définitifs. Il conclut en mentionnant que les universités qui sont abonnées aux bulletins électroniques de la CCE ont été prévenues de la tenue de la présente réunion du CCPM.

Questions et observations : Un participant en ligne déclare qu'il faudrait améliorer l'Atlas trinational en ce qui concerne l'échange de données. Après avoir indiqué qu'il réside près du Nouveau-Brunswick, il mentionne qu'il a réalisé des recherches à ce sujet.

Réponse : M. Lloyd le remercie de sa suggestion et l'incite à entrer en contact avec la CCE, en ajoutant qu'elle sera heureuse de se pencher sur quelque suggestion que ce soit.

Questions et observations : M. Gutiérrez fait remarquer qu'il a souvent été question de l'efficacité des communications et de la diffusion de l'information au cours des réunions du CCPM. Ce faisant, il demande de quelle manière il faudrait solliciter la participation d'un plus grand nombre de représentants du secteur de l'environnement et d'autres secteurs importants qui ne connaissent pas les travaux de la CCE. Il suggère que tout le monde se mette à chercher des solutions pour relever ce défi de taille en matière de communication.

Réponse : M. Lloyd déclare que l'ébauche du Plan opérationnel et du budget pour la prochaine année illustre le fait que les Parties ont jugé nécessaire de faire un effort concerté afin de dresser un plan de communication détaillé pour la CCE. Il précise que cela se fera en étroite collaboration avec les Parties et que le CCPM est invité à participer à cette importante activité.

Questions et observations : M^{me} Coronado demande si la CCE prévoit tenir des ateliers à la suite de la publication de ses divers rapports, car cela permettrait aux gens d'apprendre comment faire le meilleur usage des connaissances qu'ils contiennent.

Réponse : M. Lloyd répond que, dans de nombreux cas, les documents découlent de la tenue d'ateliers et sont le fruit de travaux menés en collaboration. Il mentionne que des centaines de personnes en provenance de divers organismes ont l'occasion de se rassembler et qu'elles représentent une base de soutien à laquelle la CCE rend compte des résultats de ses travaux. Il ajoute que, dans d'autres cas, celle-ci procède à la promotion et la diffusion d'informations dans la cadre d'activités telles que celle relative au transport qui se tiendra au cours de la présente session du CCPM; la participation dépend de chaque activité et varie en conséquence.

Questions et observations : M^{me} Coronado demande de quelle manière un budget est alloué à chaque projet dans le cadre du Plan opérationnel, et qui décide en fin de compte du montant de ce budget.

Réponse : M. Lloyd répond que les budgets sont alloués en fonction de chaque projet, et ce, tel que les Parties les ont évalués, négociés et fixés.

Questions et observations : Une participante sur place demande s'il serait possible d'élaborer une stratégie concernant le secteur du transport, et mentionne qu'à la suite de la publication du rapport sur le transport de marchandises, il faudrait se donner comme priorité d'inviter les ministres des Transports des trois pays. Elle soutient que si ces ministres ne connaissent pas la CCE, il sera très difficile de résoudre les problèmes dans le secteur public, car il faudra avoir recours au savoir-faire gouvernemental pour atteindre les objectifs. Elle ajoute qu'il est très important de cibler des publics et de savoir comment les atteindre, et demande si les spécialistes dont il est question dans le site Web de la CCE seraient désireux de mettre leurs compétences à la disposition du secteur du transport.

Réponse : M. Lloyd répond que le répertoire qui se trouve dans le site Web de la CCE ne dresse que la liste des spécialistes qui ont quelque chose à voir avec les cours de formation offerts par les nombreux établissements qui se consacrent à l'environnement. Il précise que les travaux relatifs au transport de marchandises ont donné lieu à une étroite collaboration dans les trois pays et ont fait autant appel aux compétences du secteur public que du secteur privé. Il a bon espoir que tous les représentants de ces secteurs aient très bien compris la situation, et conclut en indiquant que la prochaine étape consistera à communiquer ces constatations avec plus de précisions aux trois ministres.

La présidente met fin à cette partie de la session et mentionne aux participants que le CCPM leur sera reconnaissant de lui faire parvenir des documents et des suggestions qui pourraient renforcer l'utilité des précieux travaux que réalise la CCE.

Présentation du Plan opérationnel de la CCE pour 2011 et 2012, par M^{me} Dolores Wesson, directrice des programmes

Documents de référence :

- a) Plan opérationnel de la CCE pour 2011 à 2012
- b) Appel de propositions du Partenariat nord-américain pour l'action communautaire en environnement (PNAACE) (version révisée du 22 mars 2011)
- c) Directives relatives à l'administration et au financement du PNAACE (ébauche du 22 mars 2011)
- d) Calendrier révisé le 18 mars 2011 avec la contribution du CCPM
- e) Plan stratégique de la CCE pour 2010 à 2015 (10 novembre 2010)
- f) Avis du CCPM au Conseil n° 10-03 : Plan stratégique de la CCE pour 2010 à 2015
- g) Réponse du Conseil à l'avis du CCPM n° 10-03

M^{me} Wesson se présente, et à l'aide d'un diaporama en PowerPoint (consultable dans le site Web de la CCE), elle donne un aperçu des processus et des critères auxquels les Parties ont eu recours pour choisir les projets à inclure dans le Plan opérationnel de la CCE pour 2011 à 2012. Elle

décrit tout d'abord succinctement les travaux préliminaires des projets que le Conseil a approuvés en août 2010 (à Guanajuato) et qui ont débuté le mois d'après. Ces projets sont les suivants :

- Amélioration de la comparabilité des données, des méthodes et des inventaires relatifs aux émissions en Amérique du Nord
- Application des lois fondée sur les renseignements concernant les activités liées aux déchets électroniques en Amérique du Nord
- Gestion écologique des déchets électroniques

M^{me} Wesson indique en outre que dans le cadre d'un programme pilote de subvention établi en avril 2010, la CCE a accordé une subvention aux projets suivants :

- Programme de surveillance de la bande de Red Lake donnant suite à l'entente internationale multipartite concernant le lac des Bois
- Mise en œuvre de programmes visant à réduire ou à éliminer le mercure dans les hôpitaux de l'État de Sonora, au Mexique
- Unités pédiatriques spécialisées en hygiène du milieu dans le district du lac Chapala

M^{me} Wesson ajoute qu'au cours de la présente année, le Conseil a prescrit l'établissement dudit programme de subvention, désigné Partenariat nord-américain pour l'action communautaire en environnement (PNAACE), ainsi que la publication d'un appel de propositions dans un proche avenir. Après avoir donné un aperçu du Plan stratégique, elle mentionne qu'en fonction des critères de sélection et des priorités fixées par le Conseil dans le Plan stratégique, les projets suivants font partie du Plan opérationnel pour 2011 et 2012 :

- Projet 1 : Renforcement des capacités d'amélioration de l'hygiène du milieu dans les collectivités vulnérables d'Amérique du Nord
- Projet 2 : Amélioration de la qualité de l'air intérieur afin de réduire l'exposition aux polluants atmosphériques, y compris les particules fines et les composés chimiques, au sein des populations autochtones d'Alaska et d'autres régions d'Amérique du Nord
- Projet 3 : Les prairies d'Amérique du Nord : activités de gestion et partenariats destinés à améliorer la résilience des écosystèmes et des collectivités
- Projet 4 : Collaboration en vue de conserver les paysages transfrontaliers de la région de Big Bend-Río Bravo et soutien du Réseau nord-américain sur les espèces envahissantes
- Projet 5 : Méthodes d'identification et de suivi des produits chimiques commerciaux en Amérique du Nord
- Projet 6 : Stratégies de réduction des risques d'exposition aux substances chimiques qui suscitent des préoccupations communes
- Projet 7 : Surveillance et évaluation environnementales des substances chimiques qui suscitent des préoccupations communes
- Projet 8 : Amélioration de l'application des lois de l'environnement en Amérique du Nord
- Projet 9 : Amélioration de la comparabilité des données, des méthodes et des inventaires relatifs aux émissions en Amérique du Nord

- Projet 10 : Sources et stockage de carbone dans les écosystèmes : informations nécessaires en vue de quantifier et de gérer les réductions d'émissions de gaz à effet de serre
- Projet 11 : Plateforme nord-américaine d'échange d'informations en ligne sur les changements climatiques
- Projet 12 : Amélioration des conditions favorisant le bâtiment écologique en Amérique du Nord
- Projet 13 : Amélioration de la performance économique et environnementale des chaînes d'approvisionnement dans l'industrie automobile nord-américaine
- Projet 14 : Suivi des rejets et des transferts de polluants en Amérique du Nord (projet de RRTP nord-américain)

M^{me} Wesson expose la structure, l'objet et la démarche de chaque projet ainsi que les résultats escomptés, et fait état de l'importance que revêtent l'examen public du Plan opérationnel que mènera le CCPM ainsi que l'avis qu'il formulera par la suite au Conseil. Elle précise que ce dernier s'attend à recevoir un tel avis de la part du CCPM et à approuver le Plan opérationnel dans la semaine du 16 mai 2011.

Questions et observations : M. Gustavo Alanis-Ortega aborde notamment le projet 1 en affirmant que l'élément le plus important consiste à savoir comment mettre les outils électroniques à la disposition des collectivités qui souffrent de l'insalubrité de leur milieu et ne peuvent avoir accès à ces outils. Il ajoute que plusieurs projets sont opportuns, mais qu'ils ne seront pas efficaces si ces outils ne sont pas disponibles.

Réponse : La CCE est consciente que les collectivités vulnérables peuvent ne pas disposer de ces outils, mais le programme de subvention du PNAACE pourrait permettre de trouver des solutions pour combler ce genre de lacune.

Questions et observations : M^{me} Felicia Marcus demande si M^{me} Wesson pourrait donner des éclaircissements sur la teneur de chaque projet et sur ce qui en découlera.

Questions et observations : Au sujet du projet 8, M. Gustavo Alanis-Ortega demande si le public et le CCPM pourront exprimer leur point de vue sur les questions d'application des lois au lieu que celles-ci fassent seulement l'objet de discussions entre fonctionnaires.

Réponse : M^{me} Wesson répond que le caractère délicat de certaines de ces questions oblige à les examiner dans un cadre restreint, mais que la CCE est en mesure de faire part de certains points de vues et qu'elle tiendra compte de cette observation.

La présidente remercie M^{me} Wesson de son exposé et précise que le public peut consulter le Plan opérationnel en ligne et formuler des commentaires à son sujet au plus tard le 17 avril 2011, en précisant que le CCPM pourrait en tenir compte lorsqu'il élaborera un avis au Conseil. Elle invite ensuite l'assistance à formuler des questions et des observations.

Questions et observations : M. Jonathan Waterhouse veut savoir si des agents sont affectés à chaque projet pour en exercer le suivi durant toute sa durée, et, dans l'affirmative, s'ils se

rendent sur place pour constater si les travaux sont vraiment réalisés. Il poursuit en soutenant que le budget de 200 000 \$ alloué au projet en Alaska en vue de réduire de 30 % les polluants dans les résidences ne pourrait même pas permettre de commencer à régler le problème; ces ressources ne donneront vraisemblablement pas les résultats escomptés.

Réponse : M^{me} Wesson répond que la plupart des projets sont gérés à l'interne et qu'ils ne donnent généralement pas lieu à des visites sur place, en précisant par ailleurs que ce projet cadre avec le PNAACE et que son personnel exercera assurément un suivi afin de veiller à la réalisation des activités. Elle indique qu'elle aussi est préoccupée par la surveillance des projets, et ce, au même titre que les Parties qui les ont élaborés. Elle ajoute que lorsque le CCPM formulera un avis au Conseil, il pourrait suggérer d'instaurer un processus de surveillance. De son côté, M. Lloyd affirme que des outils sont en place en vue de rendre des comptes et que tout le monde s'applique à les utiliser. Il ajoute que la question soulevée est pertinente et que cette année, certains des projets seront gérés différemment qu'auparavant.

Questions et observations : M. Martin Gutiérrez demande si le Secrétariat s'attend à recevoir des observations du CCPM au sujet du Plan opérationnel. Il mentionne que la date limite du 27 avril 2011 est irréaliste si on s'attend à une réaction du CCPM à la suite d'un processus de consultation du public, et ajoute que les sommaires des projets devraient contenir davantage de renseignements que ceux qui ont été présentés. Demandant si le Plan vise, de quelque manière que ce soit, à solliciter la participation du public nord-américain, il suggère que les Parties passent en revue sa portée et ses objectifs en compagnie des membres du CCPM.

Réponse : M^{me} Wesson répond que les Parties ont dressé la liste des projets et que la CCE a pour mandat de les mettre en œuvre. Elle reconnaît que le projet 9 n'entre pas dans les délais prévus pour consulter le public et permettre au CCPM de formuler un avis, mais que les autres ne nécessitent pas forcément un tel avis. Elle précise que les sommaires de projet fournis au CCPM sont les seuls disponibles pour le moment.

Questions et observations : M. Rodolfo Lacy mentionne que certains sujets d'importance ont fait l'objet de conversations par le passé, mais qu'ils ne figurent pas dans le Plan opérationnel. Il affirme que la CCE a des solutions pour régler de nombreux problèmes environnementaux, mais qu'elles ne sont pas appliquées, notamment si l'on considère l'absence de travaux dans le cadre de certains projets afin de soutenir l'établissement du rapport visé à l'article 13 de l'ANACDE. Il estime important que la CCE contribue à l'application des recommandations que contient ce rapport, et qu'en matière de commerce, l'échange de crédits de carbone a un caractère primordial et doit constituer une priorité évidente dans le Plan opérationnel.

Réponse : M. Lloyd répond que certains des projets qu'ont choisis les Parties sont fondamentaux. Il ajoute que l'échange de crédits de carbone et l'entreposage de cette substance ont un caractère essentiel à l'égard d'autres questions qui suscitent de fortes préoccupations politiques et constituent des priorités nationales et internationales pour les Parties. De son côté, M^{me} Wesson déclare que la question des changements climatiques représente une nouvelle priorité, et elle fait remarquer qu'il faut tout d'abord jeter des bases et que la mise en place des projets par les Parties sera très pertinente après avoir réglé toute chose avec chacune d'elles.

Questions et observations : M. Lacy affirme qu'il faudrait préciser un peu plus l'objet du projet 10, et qu'il est important d'assortir de mesures les travaux qui y sont prévus.

Questions et observations : M^{me} Felicia Marcus mentionne que malgré la description de nombreux travaux importants, il faudrait établir un ordre de priorité. Tout en reconnaissant que certains projets représentent la poursuite de travaux déjà réalisés, elle suggère de mentionner la raison des travaux, notamment à l'égard de certains domaines prioritaires qui ne sont pas mentionnés, dont le transport durable. Elle aimerait voir un tableau des projets déjà réalisés et de leurs résultats. Elle affirme qu'en plus du Plan stratégique, la CCE est censée accomplir certains autres travaux, entre autres, le rapport sur l'état de l'environnement, le rapport sur les effets environnementaux du commerce et le rapport annuel sur les priorités opérationnelles de la CCE.

Questions et observations : M. Gustavo Alanis-Ortega déclare, au sujet du projet 14, que les déversements d'eaux usées suscitent probablement les problèmes les plus difficiles à résoudre au Mexique. Il estime que les administrations municipales ont besoin d'aide pour les résoudre, et que la CCE pourrait être utile aux échelons local ou étatique. Il demande par ailleurs quelle place la CCE pourrait occuper dans le cadre d'activités environnementales d'envergure lorsqu'il est important de montrer les résultats obtenus, tout en soutenant qu'elle aurait dû être représentée lors de la 16^e Conférence des Parties (CdP16) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques tenue à Cancún. En ce qui concerne la séquestration et l'entreposage du carbone, il estime important de déterminer s'il est opportun de mener des travaux à leur sujet.

Réponse : M^{me} Wesson répond que même si le traitement de l'eau représente un immense défi, la CCE dispose de ressources limitées et que même si cette question ne cadre pas avec le Plan stratégique, elle peut constituer un volet de la gestion durable des ressources écologiques et être inscrite au programme de travail. Elle précise que le traitement de l'eau ne fait pas partie des questions sur lesquelles la CCE se penche pour le moment, et qu'il sera plus opportun de l'aborder ultérieurement, à un moment déterminé. Au sujet de la CdP 16, elle mentionne qu'aucune disposition juridique n'y prescrit la participation de la CCE et que cette question ne cadre donc pas avec le Plan stratégique.

Questions et observations : M. Rodolfo Lacy déclare que le carbone noir n'est visé par aucun des 14 projets alors qu'il s'agit d'une substance faisant partie des gaz à effet de serre (GES), qu'il constitue un problème réel et qu'il est visé par les inventaires menés dans le cadre des registres de rejets et de transferts de polluants (RRTP). Quant à lui, M. Martin Gutiérrez affirme qu'un avis du CCPM au Conseil fait déjà état du problème que constitue le carbone noir.

Réponse : M. Lloyd répond que le Plan opérationnel prévoit l'évaluation des inventaires de carbone noir, et qu'en ce qui concerne le marché du carbone, les Parties ont déjà entrepris une démarche afin de s'assurer que ces inventaires sont adéquatement réalisés. Il ajoute que certains projets du Plan augmentent l'ampleur des projets entrepris par les Parties, et ce, tant à titre individuel que collectif. Il affirme qu'il faut être prudent et avoir conscience que de nombreux travaux figurant dans le Plan opérationnel s'ajoutent à d'autres travaux en cours dans les trois pays qui ne sont pas mentionnés dans le Plan. Il ajoute que l'on doit reconnaître qu'il s'agit d'un plan biennal et que les travaux de la deuxième année ne sont pas encore déterminés, tout en précisant que les Parties sont d'avis que la CCE n'a pas à traiter les mêmes sujets tous les ans.

Questions et observations : M^{me} Irasema Coronado demande, au sujet des projets 1 et 2 et de la salubrité du milieu dans les collectivités vulnérables, si celles-ci rencontrent des difficultés parce qu'elles n'ont pas accès à Internet. Elle estime important de les aider dans ce domaine. Elle demande également, en ce qui concerne le projet 4, si la sécurité intérieure constitue un problème.

Questions et observations : M^{me} Felicia Marcus veut savoir si les activités relatives au transport durable de marchandises donneront lieu à un projet de suivi, car le Plan opérationnel ne comporte pas de projet dans ce domaine.

Faute de temps, la présidente remercie tous ceux qui ont pris la parole et exprimé leur point de vue, en affirmant qu'il est très opportun que le CCPM formule un avis au Conseil à la suite de la consultation publique qui prendra fin le 27 avril. Elle mentionne que certaines des questions restées sans réponse seront abordées plus tard dans la journée et le lendemain. Après avoir énuméré les autres activités de la journée, elle lève la séance en vue d'un déjeuner de réseautage.

Bilan des communications sur les questions d'application des lois par M. Paolo Solano, conseiller juridique à l'Unité des communications sur les questions d'application

Documents de référence :

- a) État d'avancement de l'examen des communications visées aux articles 14 et 15 de l'ANACDE
- b) Avis au Conseil n° 10-04 : Ébauche de la proposition d'examen de la gouvernance de la CCE et de la mise en œuvre de l'ANACDE

La présidente souhaite à nouveau la bienvenue aux participants et présente M. Paolo Solano, conseiller juridique à l'Unité des communications sur les questions d'application.

M. Solano dresse un bilan de l'état d'avancement de l'examen des 76 communications présentées à la CCE tout en situant leur contexte (le diaporama est consultable dans le site Web de la CCE). Il précise que 27 d'entre elles concernent le Canada, 39 le Mexique et 9 les États-Unis, alors que la dernière concerne à la fois le Canada et les États-Unis.

Avant d'aborder les communications, il mentionne que certains de leurs auteurs semblent ne pas comprendre en quoi consiste le processus. Il affirme qu'il est important de savoir que la CCE ne constitue pas une entité juridique et que le processus relatif aux communications ne représente pas un tribunal et ne permet donc pas de trancher les questions que ces communications soulèvent. Il estime évident que certains auteurs désirent se servir du processus pour résoudre des problèmes juridiques, mais qu'il n'a pas été instauré à cette fin.

M. Solano donne un aperçu du processus et des critères permettant de présenter une communication, en indiquant la marche à suivre et comment s'assurer qu'une communication est complète, c'est-à-dire en indiquant d'inclure des faits, ce qui est acceptable et ne l'est pas et de quelle manière faire preuve de clarté. Il décrit ensuite la démarche entreprise une fois qu'une communication est adéquatement présentée, les étapes exigées pour qu'elle donne lieu à la constitution d'un dossier factuel, et de quelle manière un tel dossier est traité par les Parties et le

Conseil lorsqu'il est soumis à leur examen. Il fait ensuite état des communications visant chaque pays en mentionnant l'état d'achèvement de celles qui sont en cours d'examen.

M. Solano mentionne d'abord les communications que le Secrétariat de la CCE est en train d'examiner en vue de déterminer si elles satisfont aux critères énoncés au paragraphe 14(1) de l'ANACDE et, dans l'affirmative, si elles justifient une réponse de la Partie visée en vertu du paragraphe 14(2). Il fait ensuite mention de celles au sujet desquelles le Secrétariat a avisé le ou les auteurs que, en vertu du même paragraphe 14(2), ils ont trente jours pour présenter de nouvelles informations ou des informations supplémentaires.

Il énumère par la suite les communications que le Conseil est en train d'examiner en vue de déterminer si chacune d'elles justifie la constitution d'un dossier factuel en vertu du paragraphe 14(1). Par un vote des deux tiers, le Conseil peut ordonner au Secrétariat de constituer un tel dossier factuel. M. Solano conclut son exposé en mentionnant plusieurs des communications au sujet desquelles le Secrétariat est en train de constituer un dossier factuel, tel que le lui a ordonné le Conseil.

La présidente remercie M. Solano de son exposé et invite l'assistance à formuler des questions et des observations.

Questions et observations : M. Rodolfo Lacy demande si l'acceptation d'une communication est assujettie à des critères techniques, notamment pour prouver l'existence de dommages à l'environnement.

Réponse : M. Solano répond que dans ce genre de cas, il faut prouver que de tels dommages ont lieu et qu'ils sont causés par l'omission d'appliquer la législation ou par l'absence d'une telle application. Il ajoute que le bon sens constitue un facteur important au cours de l'examen de ces communications.

Questions et observations : M. Gustavo Alanis-Ortega affirme qu'il ne devrait pas être nécessaire d'être en présence de faits ou de dommages environnementaux, mais tout simplement de constater l'absence d'application de la législation. Il demande de quelle manière la CCE a traité les questions en instance dans un pays déterminé et en fonction de quelles lignes directrices elles traitent les communications visant deux pays.

Réponse : M. Solano déclare que le paragraphe 14(2) de l'ANACDE énonce des lignes directrices précises et qu'il n'est pas nécessaire de prouver des dommages réels; il suffit de savoir que l'environnement pourrait faire l'objet de dommages. Il affirme en outre que l'absence d'application de la législation constitue une question préoccupante. Il précise que si les auteurs d'une communication ont intenté une poursuite auprès d'une Partie, la CCE ne peut donner suite à cette communication, car elle ne constitue pas une tribune pour résoudre des questions juridiques; son rôle est de faire valoir l'information factuelle dont elle dispose et ne consiste pas à entraver toute poursuite entreprise dans l'un ou l'autre des trois pays.

Questions et observations : M. Malcolm Roberts, de l'Alaska, demande des éclaircissements au sujet de la communication sur les sables bitumineux de l'Alberta.

Réponse : M. Solano indique que la CCE a reçu une communication en raison de l'omission d'appliquer la législation de l'environnement, notamment la *Loi sur les pêches* du Canada. Il précise que la CCE est en train d'évaluer si cette communication justifie une réponse de la part du gouvernement canadien.

Questions et observations : M. Rodolfo Lacy affirme qu'il existe un problème récurrent, à savoir la lenteur de la constitution des dossiers factuels et la complexité du processus relatif aux communications. Il demande, compte tenu du fait que la CCE n'est pas une entité juridique, s'il serait possible d'écourter le processus et de s'efforcer d'énoncer clairement les problèmes. Il ajoute que s'il existe des dommages à l'environnement, cela devrait être mentionné, parce que le fait de ne rien dire à leur sujet ralentit tout simplement le processus.

Réponse : M. Solano répond que la CCE dispose d'un calendrier interne pour toutes les communications, mais que dans les cas les plus complexes, ses ressources ne sont pas suffisantes pour respecter les échéances. Il précise toutefois que certains délais ne sont pas attribuables à la CCE, et que cette année, la CCE engagera d'autres intervenants dans le processus afin de résoudre ce problème de respect des échéances. Après avoir signalé que les Parties ont réagi positivement aux préoccupations à ce sujet et qu'il faut s'attendre à des améliorations, il explique pour quelle raison le traitement de certaines communications prend systématiquement plus de temps que les autres.

Questions et observations : M. Gustavo Alanis-Ortega estime très important de faire clairement savoir aux intervenants que le paragraphe 14(2) de l'ANACDE énonce les critères visant à ce que la CCE fasse des représentations auprès des auteurs de communication. Il demande ce qui advient lorsque des auteurs présentent une communication sans tenir compte des exigences du processus.

Réponse : M. Solano répond que les paragraphes 14(1) et 14(2) énoncent des exigences en fonction des règlements que l'on doit connaître, mais que les ressources dont certains auteurs disposent peuvent les empêcher de satisfaire aux critères.

Questions et observations : M. Martin Gutiérrez estime que les questions présentées sont pertinentes et que la CCE constitue un mécanisme permettant de formuler un point de vue justifiable. Il mentionne qu'il était prévu de tenir une réunion sur les communications en vue d'améliorer le processus, et demande si elle a eu lieu et si le CCPM aurait pu y assister. Il demande par ailleurs si le processus sera modifié ou s'il continuera d'être un mécanisme qui donne lieu à tous les problèmes évoqués.

Réponse : M. Solano répond qu'il n'est pas sûr que la réunion ait eu lieu et qu'il ne lui appartient pas de décider si le CCPM peut y assister. Il affirme croire que le processus fonctionne correctement si les auteurs de communication présentent des faits pertinents.

Présentation du questionnaire du CCPM concernant les communications sur les questions d'application par le Groupe de travail connexe

Documents de référence :

- a) Questionnaire du CCPM concernant les communications sur les questions d'application (version en ligne en vue de connaître l'opinion du public)
- b) Courriel de M^{me} Orozco relatif à la partie de la réunion consacrée aux communications (15 mars 2011)
- c) Compte rendu de discussion de la téléconférence réunissant les membres du Groupe de travail du CCPM sur les communications (10 mars 2011)

La présidente remercie M. Solano de son exposé et mentionne qu'il est maintenant prévu d'examiner le questionnaire concernant les communications qui a été mis à la disposition de l'assistance, et de déterminer s'il doit être transmis à tous les auteurs d'une communication en vue de recueillir des données sur le processus connexe et de l'améliorer. Elle invite ensuite l'assistance à formuler des questions et des observations concernant ce questionnaire.

Questions et observations : M^{me} Felicia Marcus déclare que le processus relatif aux communications est devenu de plus en plus complexe au fil du temps. Elle suggère que le questionnaire comporte un préambule expliquant qu'il permettra de formuler de meilleures recommandations aux Parties et au Conseil en vue d'améliorer ce processus. Elle ajoute que dans une perspective d'amélioration continue, il serait en outre pertinent de demander aux répondants de quelle manière il y aurait lieu d'améliorer également le questionnaire.

Questions et observations : M. Gustavo Alanis-Ortega demande que, à titre de membre du Groupe de travail sur les communications, il dispose de suffisamment de temps pour formuler des observations au sujet du questionnaire. Il fait notamment remarquer que le but de cette activité doit consister à obtenir des réponses d'ici la tenue de la session du CCPM, au mois de juin, et ajoute qu'étant donné qu'il y a 76 communications, cela suscitera un grand intérêt.

Questions et observations : La présidente déclare que n'importe qui peut formuler des observations sur le questionnaire, que ce soit par courriel, en se rendant à l'un des microphones dans la salle ou de toute autre manière. Après avoir demandé si la CCE offre une aide technique aux auteurs, elle ajoute que le processus relatif aux communications de citoyens est très bureaucratique et que ceux-ci ont besoin d'aide lorsqu'ils en présentent une. Mentionnant que M^{me} Diane Takvorian était au téléphone, elle lui demande, à titre de chef du Groupe de travail, de formuler des observations et d'expliquer de quelle manière il serait préférable d'administrer le questionnaire.

Réponse : M^{me} Takvorian expose les buts que s'est fixés le Groupe de travail ainsi que le contexte du questionnaire, et déclare que l'objectif du jour consiste à améliorer ce dernier grâce à l'apport du public et à déterminer s'il faut l'expédier, à quel moment et à qui.

Questions et observations : M. Gustavo Alanis-Ortega affirme que le CCPM doit tout d'abord élaborer les questions à poser et transmettre le questionnaire dans une semaine, en prévoyant un délai de réponse de trois semaines.

Questions et observations : M. Rodolfo Lacy suggère que le CCPM répartisse le suivi du questionnaire entre ses membres pour qu'ils puissent avoir un contact personnel avec chaque auteur d'une communication. Il ajoute que la présentation actuelle du questionnaire est très utile, mais suggère d'y inclure cinq ou six questions fermées au début.

Questions et observations : M. Martin Gutiérrez suggère que le CCPM transmette le questionnaire à un plus grand nombre de personnes plutôt qu'aux seuls auteurs d'une communication, notamment au personnel, car en plus d'obtenir de précieuses observations, cela montrera à ce dernier que l'on apprécie ses efforts et ses opinions.

Questions et observations : M. Marcus est d'avis que les membres du CCPM s'entretiennent également avec les représentants de chacune des Parties.

Questions et observations : La présidente résume les propos exprimés au cours de la discussion, et suggère que les mesures à prendre consistent à parachever le questionnaire d'ici le 18 avril et à le transmettre en prévoyant de diviser les réponses entre des groupes de membres du CCPM afin de les analyser.

Questions et observations : M. Gutiérrez ajoute qu'après avoir analysé les réponses, le CCPM devrait transmettre un avis officiel au Conseil.

La présidente remercie tous les intervenants et clôt cette partie de l'ordre du jour concernant le questionnaire sur les communications. Elle présente ensuite M. Jorge Guzmán, coordinateur général du *Secretaría de Asuntos Ambientales del Central America - Dominican Republic – United-States Free-Trade Agreement (CAFTA)* (ministère des Affaires environnementales du CAFTA) en indiquant qu'il fera un exposé sur l'expérience acquise dans le cadre d'un programme équivalant au processus relatif aux communications de citoyens.

Exposé de M. Jorge Guzmán, coordinateur général, *Secretaría de Asuntos Ambientales del CAFTA* (ministère des Affaires environnementales du CAFTA)

M. Jorge Guzmán commence son exposé, qui est consultable dans le site Web de la CCE, en se présentant et en exposant le contexte du CAFTA. Il indique que le programme a été instauré lorsque la République dominicaine a adhéré à cet accord de libre-échange et à un processus de coopération en matière d'environnement entre les cinq pays d'Amérique centrale et les États-Unis. Il précise qu'en vertu de l'accord, ces pays se sont engagés à coopérer en vue de protéger, de conserver et d'améliorer l'environnement, et de faire progresser l'atteinte du but collectif que constitue le développement durable au bénéfice des générations actuelles et à venir.

M. Guzmán poursuit en mentionnant que la protection environnementale donne lieu à des activités concertées de la part des gouvernements et de la société civile, laquelle comprend des organisations non gouvernementales (ONG), le secteur privé et le grand public qui participent activement au programme. L'accord comporte les quatre principaux objectifs suivants :

- Le renforcement des capacités institutionnelles en vue d'améliorer les lois de l'environnement et leur application, et de faire participer le public à la prise de décisions.
- La préservation de la biodiversité et des habitats.
- La promotion de la conservation en fonction des forces du marché.
- L'incitation des entreprises privées à adopter des méthodes écologiques.

Il poursuit en décrivant l'expérience acquise dans le cadre du programme qu'administre la République dominicaine en vertu du CAFTA, mais mentionne qu'il se distingue principalement du processus de la CCE en raison des moyens et des mécanismes dont il est doté pour appliquer la législation de l'environnement. Il précise que l'expérience de l'Amérique centrale est relativement récente par rapport à celle de la CCE, étant donné que le processus de cette dernière est en place depuis dix-sept ans. À la suite de l'exposé de M. Guzmán, la présidente invite l'assistance à formuler des questions et des observations.

Questions et observations : M. Gustavo Alanis-Ortega demande si des communications visant les États-Unis ont été présentées en vertu du CAFTA ou en vertu de l'ALÉNA. Il demande également combien de temps requiert la constitution d'un premier dossier factuel, et de quelle manière s'effectue le traitement des communications fondées sur des articles de journaux dans le cadre du CAFTA.

Réponse : M. Guzmán répond que le programme ne vise que les Parties signataires du CAFTA et qu'au sujet des communications visant les États-Unis, leurs citoyens s'adressent à leur gouvernement, alors que ceux des pays d'Amérique centrale s'adressent au programme. Il précise qu'en ce qui concerne les États-Unis, le gouvernement adresse les questions d'application soulevées à ses organismes compétents.

Questions et observations : M. Martin Gutiérrez revient sur l'exposé de M. Guzmán lorsqu'il a mentionné qu'une communication doit faire état d'infractions récurrentes, et demande de quelle manière cela est déterminé et par qui. Il demande également si l'on a eu recours à des stratégies de communication pour faire connaître le processus aux auteurs et si l'une des communications a suscité une réaction de la part de la CCE.

Réponse : M. Guzmán répond que l'on fait largement usage de vidéos pour communiquer avec les pays signataires de l'Accord.

Questions et observations : M. Gustavo Alanis-Ortega fait référence à la partie de l'exposé dans laquelle M. Guzmán a indiqué que toute ONG ou tout citoyen peut alléguer dans une communication qu'un gouvernement omet d'appliquer ses lois de l'environnement, et lui demande de décrire le processus et son application.

Réponse : M. Guzmán répond que le processus ne sert qu'à placer des infractions en contexte. Il ajoute qu'en 2010, les Parties au CAFTA ont décidé de renforcer la diffusion d'informations, notamment pour tenir compte des différences culturelles dans les pays participants. Il précise que le principal mécanisme de communication, à savoir les vidéos, vise les médias, et que cette diffusion de l'information aux médias a été renforcée par la tenue d'ateliers.

Questions et observations : La présidente demande si le représentant des États-Unis provient du département d'État ou de l'EPA.

Réponse : M. Guzmán répond qu'il provient du département d'État.

La présidente remercie l'orateur, mentionne qu'il s'agit de la dernière activité de la journée et précise que la prochaine aura lieu le lendemain à l'université. Elle donne ensuite des indications

à tous ceux qui se rendront en soirée à l'université pour assister à la réception. M^{me} Coronado remercie ses collègues du CCPM et tous les participants, et met un terme à la première journée de la session.

Le mardi 5 avril 2011

Rapport de la CCE intitulé *Sur la voie du développement durable : réduction des émissions de gaz à effet de serre découlant du transport de marchandises en Amérique du Nord*

La deuxième journée de la session ordinaire du CCPM n° 11-01 est consacrée au rapport intitulé *Sur la voie du développement durable : réduction des émissions de gaz à effet de serre découlant du transport de marchandises en Amérique du Nord*, que la CCE a établi en vertu de l'article 13 de l'ANACDE. Cette activité a lieu sur le campus de l'université Tecnológico de Monterrey à Mexico, et comprend un aperçu du rapport par le directeur exécutif de la CCE, M. Evan Lloyd, un groupe de discussion avec des spécialistes membres du groupe consultatif et une table ronde sur le transport durable de marchandises en Amérique du Nord.

Aperçu du rapport par le directeur exécutif de la CCE, M. Evan Lloyd

Documents de référence :

- a) Rapport de la CCE intitulé *Sur la voie du développement durable : réduction des émissions de gaz à effet de serre découlant du transport de marchandises en Amérique du Nord*.
- b) Compte rendu de discussion de la téléconférence du Groupe de travail du CCPM sur le transport tenue à Mexico le 11 mars 2011.
- c) Compte rendu de discussion de la téléconférence du Groupe de travail du CCPM sur le transport tenue à Mexico le 18 février 2011.

M. Lloyd commence son exposé en dressant un historique de la CCE et de ses fonctions. Il présente ensuite le rapport en indiquant qu'il s'agit du plus récent du Secrétariat de la CCE et qu'il a été établi de façon indépendante. Il énumère aussi ceux que la CCE a déjà publiés et qui sont en relation avec le transport de marchandises.

Il mentionne que bien que d'autres publications traitent de ce sujet, celui-ci a un caractère unique parce qu'il l'aborde dans une perspective nord-américaine. Il mentionne aussi que son établissement a été guidé par un groupe consultatif international et multilatéral dont certains membres sont dans l'assistance et qu'il présente un à un. Il ajoute que des centaines d'autres intervenants ont contribué à ce rapport, dont des fonctionnaires de chacun des trois pays.

Après avoir distribué le rapport, M. Lloyd fait état de ses conclusions, en mentionnant notamment que les solutions aux problèmes constants que posent les émissions de gaz à effet de serre (GES) découlant du transport de marchandises ne consistent pas seulement à recourir à des carburants et à des techniques plus propres, mais à adopter une vision et à désirer l'appliquer à l'échelle continentale en vue de favoriser l'implantation d'un système de transport de marchandises intégré et intelligent dans toute l'Amérique du Nord. Il précise qu'un tel système peut jouer un rôle important dans l'écologisation de l'économie des trois pays.

M. Lloyd affirme que le rapport fournit des arguments de poids pour prendre des mesures immédiates, et qu'il cerne plusieurs enjeux importants qu'il faut régler afin de matérialiser la vision. Il précise que le rapport fait des prévisions sur vingt ans et aborde chacun des enjeux qui se produiront dans cet intervalle. Avec une population qui devrait fortement augmenter au cours de ces deux prochaines décennies, le rapport prédit une croissance économique de 70 à 130 %. Quant à la demande de transport entre les États, elle devrait passer de 1,11 billion à 2,09 billions de kilomètres, ce qui équivaut à 1,3 million de camions de plus sur les routes d'ici 2030, et ce, aux États-Unis seulement. Tout cela provoquera une augmentation de la consommation de carburant, des émissions de GES et de la congestion de la circulation, et aura des répercussions sur les infrastructures routières.

Il indique par ailleurs qu'en fonction des conclusions du rapport, le secteur du transport en Amérique du Nord se situe tout de suite après celui de la production d'électricité quant à la quantité d'émissions de dioxyde de carbone (CO₂) qu'il génère. La réduction de ces émissions aura par ailleurs d'importantes répercussions bénéfiques sur la santé de la population d'Amérique du Nord, alors que la quantité d'émissions au Mexique a connu l'augmentation la plus rapide dans les trois pays.

M. Lloyd affirme qu'il est encourageant de savoir que le secteur du camionnage est particulièrement ouvert à des solutions efficaces et rentables, mais que les normes nouvellement instaurées au Canada et aux États-Unis ne seront pas suffisantes pour régler le problème que suscitent les émissions. Il énumère sept des plus importants défis que présente le transport durable de marchandises en Amérique du Nord, tout en déclarant qu'en plus de ces défis, les infrastructures de transport ne sont tout simplement pas financées adéquatement et que d'autres blocs commerciaux surpassent l'Amérique du Nord en modernisant cet élément essentiel en matière de concurrence.

Il aborde ensuite les principales recommandations, tout en mentionnant que le rapport est disponible sur papier et en ligne pour ceux qui désireraient obtenir davantage de détails. La principale recommandation consiste à ce que les pays signataires de l'ALÉNA collaborent plus étroitement en vue de favoriser l'implantation d'un système de transport de marchandises intégré et intelligent donnant lieu à un ensemble de liens plus uniformes et plus efficaces qui permettront aux trois pays d'être plus fonctionnels en les rapprochant littéralement.

Il précise que les lacunes actuelles causent un accroissement des coûts et de la pollution tout en affaiblissant la concurrentialité dans les trois pays. Le rapport suggère la constitution d'un groupe ministériel nord-américain sur le transport qui travaillera en collaboration avec le secteur privé et des intervenants en vue de favoriser l'implantation d'un système de transport continental. Une deuxième recommandation vise à ce que le prix du carbone soit transparent afin de pouvoir orienter clairement les investissements. Le rapport recommande en outre de consacrer une part adéquate de revenus au système de transport de marchandises afin de le moderniser et d'assurer sa durabilité. Cela comprendrait une étude de la tarification éventuelle du carbone pour contribuer à un fonds d'infrastructures nord-américain et minimiser ainsi la congestion de la circulation le long des couloirs de transport et aux frontières.

L'une des plus importantes recommandations préconise de gérer les chaînes d'approvisionnement en vue de réduire les coûts, et ce, en administrant plus efficacement le

système et en écologisant la chaîne d'approvisionnement. Il serait également essentiel de former les chauffeurs afin d'optimiser leur rendement sur les plans environnemental et économique, à savoir en conduisant de manière à conserver l'énergie. Il est également important d'accorder la priorité à la collecte et à l'échange de données, car le manque de données fiables et comparables constitue un obstacle en vue de combler les lacunes; ces données sont en effet essentielles en matière d'économie et d'environnement.

M. Lloyd présente ensuite les spécialistes qui sont membres du groupe consultatif et les invite à prendre place sur l'estrade en vue de discuter ouvertement avec l'assistance.

Discussion avec les membres du groupe consultatif

Documents de référence :

- a) Feuillet publicitaire concernant le rapport intitulé *Sur la voie du développement durable*
- b) Rapport de la CCE intitulé *Sur la voie du développement durable : réduction des émissions de gaz à effet de serre découlant du transport de marchandises en Amérique du Nord*
- c) Biographies des membres du groupe consultatif

M. Lloyd présente les membres du groupe consultatif en mentionnant qu'il voudrait entendre des observations préliminaires de la part de chacun d'eux avant d'ouvrir la discussion avec l'assistance. Il invite aussi celle-ci à participer à la table ronde sur le transport durable de marchandises en Amérique du Nord que le CCPM tiendra dans la bibliothèque de l'université à la suite de cette discussion en groupe et d'un déjeuner.

Les membres du groupe consultatif, dont la biographie est consultable dans le site Web de la CCE, sont les suivants :

M. Rodolfo Lacy, représentant du Mexique au sein du CCPM.

M. Juan Carlos Camargo Fernández, gestionnaire de l'environnement, Walmart Mexico.

M. Robert McKinstry, directeur, Élaboration des politiques et recherche économique, Association des chemins de fer du Canada.

M. Mark Stehly, ancien vice-président adjoint chargé des activités de recherche et de développement en matière d'environnement, Burlington Northern and Santa Fe Railway.

M. Lacy mentionne que le rapport illustre la vision concertée des trois pays et ajoute que les émissions de GES et la pollution que cause le secteur du transport sont les plus importantes de l'économie nord-américaine après le secteur de la production d'électricité. Il affirme que ce rapport dresse un tableau de notre empreinte écologique et que cela a une grande importance en matière d'économie. Il cite en exemple la France qui n'importe pas de pommes chiliennes en raison de l'empreinte écologique de ce secteur agricole. Le rapport donne certaines indications pour commencer à percevoir l'importante incidence que cela peut avoir sur les changements climatiques et la santé humaine. Il félicite la CCE pour ce document adéquatement rédigé et parce qu'il comporte d'excellents paramètres, en précisant qu'il permettra d'élaborer des normes en plus d'indiquer le suivi qu'il faudra exercer et à quel égard. Il déclare être encouragé par le rapport qui établit un programme de gestion du secteur du transport, incluant un accroissement du recours aux chemins de fer pour diminuer les incidences sur l'environnement.

M. McKinstry déclare que le rapport constitue le début d'un plan directeur en vue de multiplier les possibilités d'établir un système de transport, et ce, grâce à la corrélation de ses conclusions et recommandations. Il mentionne que plusieurs des approches préconisées se fondent sur les forces du marché et que l'écologisation de la chaîne d'approvisionnement constitue une démarche profitable dans divers domaines, alors que la société Walmart est reconnue comme un chef de file à ce chapitre. Il soutient également que le rapport représente un document stratégique fondamental qui touche toutes les questions pertinentes, et qu'il faut disposer de mécanismes officiels pour guider la mise en œuvre de ses recommandations.

M. Camargo Fernández est d'avis que le rapport est un document de base pertinent dont les conclusions et recommandations procurent autant d'avantages concurrentiels grâce à la rentabilité du transport que peuvent le faire des stratégies d'acquisition et de vente de stocks de marchandises. Il précise qu'il faudra faire participer la chaîne d'approvisionnement, et que si c'est le cas, il sera possible d'influer sur l'avenir, tant sur le plan économique qu'environnemental. Abordant la question de la croissance, il cite certains exemples d'écologisation de la chaîne d'approvisionnement de Walmart. Il ajoute que l'efficacité de cette chaîne joue également un rôle en ce qui concerne les facteurs humains qui ont des incidences sur l'environnement, et que la formation représentera un élément important en vue d'améliorer l'efficacité de ladite chaîne.

M. Stehly déclare que le rapport illustre la diversité qui caractérise l'Amérique du Nord, et qu'il y a beaucoup de travail à accomplir en vue de mettre en œuvre les recommandations, et ce, étant donné que certaines mesures auront des retombées économiques immédiates alors que d'autres en auront à plus long terme. Il ajoute que certains défis seront difficiles à relever, notamment le fait de convaincre les exploitants de la nécessité d'investir. Il conclut en affirmant que ce rapport donne une orientation que tout le monde doit prendre en vue d'améliorer les entreprises et l'environnement.

M. Lloyd remercie les spécialistes de leurs observations préliminaires et invite l'assistance à formuler des questions et des observations.

Questions et observations : Walmart a accompli un grand pas en avant en réduisant l'empreinte écologique de ses activités en matière de transport. L'expérience de cette société offre-t-elle d'autres enseignements à caractère commercial?

Réponse : En ce qui concerne le conditionnement des produits, on peut diminuer les émissions de GES grâce à une meilleure conception des emballages. Par exemple, un emballage plus petit peut donner lieu à un cercle vertueux et constituer une démarche pouvant avoir des incidences sur l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement; c'est-à-dire en diminuant les besoins en matière de transport et de rayonnage, et en posant moins de problèmes pour ce qui est de l'élimination des emballages. Une diminution du rayonnage signifie moins d'espace d'entreposage et moins de consommation d'énergie par produit, ainsi qu'une libération de l'espace disponible pour entreposer d'autres articles.

Questions et observations : Un participant demande des renseignements sur l'âge des véhicules dans les pays signataires de l'ALÉNA, et de quelle manière leur parc sera renouvelé.

Réponse : Le degré de vieillissement des véhicules est différent au Mexique et aux États-Unis. Au Mexique, 50 % du parc a dix-huit ans ou plus, et 20 % a trente ans. Le fait que le Mexique ait besoin de renouveler son parc de véhicules augmentera indéniablement les frais d'exploitation. Environ la moitié du parc dans ce pays comprend de vieux véhicules recyclés en provenance des États-Unis. Il s'agit en fait de véhicules qui ne sont plus conformes aux États-Unis, mais qui sont vendus légalement au Mexique. En général, les Américains gardent leurs véhicules pendant dix ans et les revendent sur les marchés secondaires. Pour ce qui est des locomotives, elles sont plus grosses, coûtent plus cher et peuvent durer trente ans, mais la moyenne est de quinze ans. Les locomotives plus neuves sont utilisées plus fréquemment et les plus vieilles sont dévolues à des fonctions plus légères. n revanche, les coûts entrent en ligne de compte et il faut envisager leur recouvrement et leur amortissement. Au Canada, le gouvernement fédéral a augmenté la déduction pour amortissement, ce qui a entraîné une diminution de l'utilisation des nouvelles locomotives.

Questions et observations : Pour ce qui est de Walmart, lorsqu'une entreprise ne dispose pas de son propre parc de véhicules, peut-elle ajouter une clause dans les contrats d'expédition pour exiger une plus grande efficacité dans les méthodes de transport?

Réponse : Il existe de nombreuses solutions, mais la réponse est « oui ». Il s'agit de l'une des stratégies qu'applique Walmart.

Questions et observations : Existe-t-il des programmes applicables dans les zones urbaines? Le rapport préconise-t-il le recours à l'utilisation des sols et au zonage pour planifier les besoins en matière de transport?

Réponse : M. Lloyd répond que le rapport ne traite pas directement de cette question, mais qu'il fait valoir la nécessité de recourir à une approche intégrée pour planifier notamment l'utilisation des sols et le transport.

Questions et observations : Est-il possible de recourir au marché des crédits de carbone dans le secteur du transport, particulièrement lorsqu'on passe du transport routier au transport ferroviaire? Existe-t-il une méthode ou un processus d'évaluation à cette fin?

Réponse : Les spécialistes et M. Lloyd répondent qu'il est fortement question d'exploiter les possibilités de passer d'un mode de transport à l'autre, mais qu'il s'agit d'une question complexe. Ailleurs, cela n'a pas vraiment donné les résultats que l'on escomptait. En fin de compte, il s'agit d'une question commerciale au sujet de laquelle les décisions tiennent compte d'un certain nombre de facteurs. On doit reconnaître que les secteurs des chemins de fer et du camionnage sont de bons clients l'un pour l'autre et qu'ils entretiennent déjà des relations très étroites. Il s'agit de partenaires intermodaux naturels, mais le manque de comptabilisation complète des coûts et d'emplacements pour infrastructures constitue un problème général qui empêche de tenir compte des externalités si l'on veut établir une tarification à partir du coût complet. Avec une comptabilisation complète des coûts, les solutions et les modalités seraient très différentes de celles actuellement utilisées.

Questions et observations : Quelles sont les possibilités d'amélioration relativement aux expéditions transfrontalières de matières dangereuses, que ce soit par train ou par camion?

Réponse : Le Canada et les États-Unis disposent de procédures harmonisées assorties de normes de sécurité. Il est possible d'améliorer l'efficacité en rationalisant la chaîne d'approvisionnement en matières dangereuses de façon à ce que les itinéraires ne soient pas inutilement longs. On pourrait diminuer la distance que parcourent ces matières en les échangeant comme on le fait pour le chlore gazeux, et ça pourrait être le cas entre le Mexique et les États-Unis. La CCE collabore avec les services douaniers afin d'automatiser les informations et les échanger en ligne. Un système complètement informatisé et en ligne sera disponible dès cette année.

Questions et observations : Les relations avec les gouvernements ont-elles été nombreuses au sujet de l'évaluation des émissions de GES? Étant donné que le carburant diesel à très faible teneur en soufre n'est pas aussi disponible qu'il devrait l'être, il faudrait le garantir. De quelle manière calcule-t-on les émissions de GES?

Réponse : Dans le cadre du réseau ferroviaire américain, il faut déclarer obligatoirement les émissions au *Surface Transportation Board* (Bureau de transport de surface). Au Canada, leur déclaration est volontaire. À l'avenir, on pourrait réduire davantage les retards aux frontières et le fonctionnement des moteurs au ralenti.

Questions et observations : Compte tenu du récent accord frontalier entre le Mexique et les États-Unis va-t-on ouvrir les frontières pour que les camions y passent plus librement?

Réponse : Lors de l'annonce de cet accord, la réaction a été très positive, particulièrement aux États-Unis, car cela était attendu depuis vingt ans. Compte tenu de la nature différente du parc de camions mexicain, on ne verra pas une grande différence à court terme, parce qu'il faut résoudre les problèmes que pose l'âge des véhicules. Il s'agit toutefois d'une formidable possibilité de faire des progrès en matière d'environnement, à condition que l'on puisse surmonter certains obstacles politiques. Il faut regarder cela dans une perspective nord-américaine et le gérer comme un système. En plus des avantages pour l'environnement, il faut tenir compte de la performance économique et de la concurrentialité du bloc commercial que constitue l'Amérique du Nord.

En l'absence d'autres questions, M. Lloyd remercie les participants de leur présence et de leur intérêt à l'égard de cet important sujet. Il remercie également les spécialistes de leur contribution au rapport et de leur participation à cette activité.

Table ronde sur le transport durable de marchandises en Amérique du Nord

Documents de référence :

- a) Biographie des spécialistes invités
- b) Ordre du jour provisoire
- c) Rapport de la CCE intitulé *Sur la voie du développement durable : réduction des émissions de gaz à effet de serre découlant du transport de marchandises en Amérique du Nord*

La présidente souhaite la bienvenue à tous les participants à la table ronde. Elle déclare que dans le cadre de cette session, les membres du CCPM inviteront les spécialistes et les membres du public à engager une discussion sur les recommandations du rapport relatif au transport durable de marchandises en Amérique du Nord. Elle ajoute que cette séance sera animée par M^{me} Felicia

Marcus, représentante des États-Unis au sein du CCPM, et elle lui donne la parole pour formuler des observations préliminaires.

M^{me} Marcus commence par remercier tous les participants de leur présence et poursuit en présentant les spécialistes. Elle précise que la table ronde consiste à se demander à quoi le rapport va donner lieu. Les spécialistes se présentent brièvement à l'assistance en faisant état de leurs antécédents. Il s'agit des personnes suivantes, dont la biographie est consultable dans le site Web de la CCE :

M. Juan Carlos Camargo Fernández, gestionnaire de l'environnement, Walmart Mexico.
M^{me} Blanca Durán, vice-présidente, Coalición de Transportistas de Carga Internacional, AC.
M. Robert McKinstry, directeur, Élaboration des politiques et recherche économique, Association des chemins de fer du Canada.
M. Malcolm Roberts, agrégé supérieur de recherches, Institute of the North.
M. Ben Sharpe, chercheur, International Council on Clean Transportation, San Francisco.
M. Mark Stehly, ancien vice-président adjoint chargé des activités de recherche et de développement en matière d'environnement, Burlington Northern and Santa Fe Railway.

M^{me} Marcus demande tout d'abord aux spécialistes ce qu'ils apprécient le plus dans le rapport, et, surtout, ce qu'il y manque. Au cours de leurs observations préliminaires, les spécialistes mentionnent que certains éléments exigent de l'attention si l'on veut approfondir certaines conclusions du rapport.

Les mesures préconisées doivent être mises en relation avec les indicateurs de performance et les paramètres, particulièrement pour savoir ce qui est « durable ». La durabilité est un processus et non une destination. Par ailleurs, les GES sont reliés à beaucoup de choses, mais l'économie de carburant constitue un facteur important. Les trains peuvent concurrencer les camions, même si le carbone est tarifé. Il est par ailleurs important de faire des investissements, mais il faut qu'ils donnent un rendement, car s'il est essentiel de réaliser des économies de coûts, les actifs à long terme (matériel roulant) suscitent de l'incertitude et on ne peut pas apporter rapidement des changements dans ce domaine. D'autre part, si l'on applique le rapport, les coûts augmenteront avant de pouvoir bénéficier d'un rendement des investissements, et les familles à faible revenu seront les plus vulnérables à une augmentation des coûts.

Il faut par ailleurs exercer un suivi concret du rapport et mener des travaux d'envergure avec les ministères de l'Environnement et les autres ministères qui jouent des rôles connexes. Les postes frontaliers constituent un bon exemple, et pour mettre les suggestions du rapport en pratique, il faudrait allouer des ressources qui sont maigres et donnent lieu à une forte concurrence.

En fin de compte, pour faire suite aux suggestions du rapport, il faudrait se fonder sur le marché. Bien qu'il soit vraiment préoccupant de voir que les trois économies sont entravées par la réglementation de chaque pays aux échelons fédéral, étatique, provincial et municipal, il faut appliquer des approches systémiques pour que les éléments constitutifs de la chaîne d'approvisionnement travaillent de concert.

Le grand public est d'avis que le rapport a été bien établi et que malgré l'ampleur du sujet qu'il aborde, il a été réduit à une taille raisonnable tout en cernant adéquatement les points importants.

Il estime aussi que les éléments visuels sont exceptionnels et que les idées sont parfaitement exprimées. Il félicite la CCE pour l'exhaustivité du rapport tout en mentionnant que les aspects complexes des questions à l'étude ont été bien exposés et que les conclusions sont aussi claires que logiques.

On fait également remarquer que le gaz naturel liquéfié (GNL) ne fait pas partie des solutions proposées, pourtant, il pourrait constituer le carburant de transition de l'avenir, car, avec le gaz de schiste, il offre plus d'un siècle d'approvisionnement imprévu en carburant aux États-Unis. On indique que les couloirs de gaz de schiste qui traversent les plaines pourraient approvisionner le transport de marchandises et qu'il faudrait en tenir compte.

On estime également qu'il faudrait prendre les mesures à court et à long termes préconisées au début du rapport, et déterminer celles à prendre rapidement afin de tirer parti de la dynamique que suscite ce document.

Questions et observations : Qu'est-ce qui aurait le plus grand effet dans ce domaine?

Réponse : La meilleure des stratégies pourrait consister à entraîner une autoréglementation au moyen de mesures incitatives commerciales. Les gouvernements devraient établir un cadre de référence comprenant des règles et des lignes directrices que le marché pourrait appliquer. Il serait également essentiel de tarifier le carbone qui est associé aux incitations fiscales.

M. Martin Gutiérrez déclare que le rapport a suscité de l'enthousiasme, car il orientera le domaine de l'environnement dans la bonne direction. Il est d'avis d'appliquer les recommandations qui y sont formulées en mettant sur pied des projets de référence. Il ajoute qu'il faut en quelque sorte prendre les bonnes décisions en matière politique, et que la tarification du carbone constitue l'une des questions les plus importantes à régler.

M. Malcolm Roberts affirme qu'il faut instaurer des normes au plus tôt et établir la liste des tâches à accomplir au lieu de demander à d'autres ce qu'il faudrait faire.

M^{me} Linda Angove suggère d'instaurer des normes et de soutenir leur application par une accréditation comme c'est le cas dans le cadre du programme EcoSmart. Elle soutient qu'il faut que les entreprises reçoivent une certification environnementale.

M. Ben Sharpe déclare qu'il est essentiel d'élaborer des programmes incitatifs tels que le programme Smart Way pour que les entreprises se décident à hausser leurs normes. Il ajoute qu'une taxe sur le carbone ne sera utile que si cet argent sert judicieusement des fins connexes.

M. Jonathan Waterhouse affirme que c'est bien de centrer l'attention sur de nouveaux camions, de meilleurs moteurs, notamment les hybrides, et le gaz naturel, mais il faut tenir compte du fait que malgré ces solutions, il n'existe pas d'infrastructures pour le ravitaillement en carburant. Il suggère de mener une étude supplémentaire pour trouver des mesures incitatives visant le secteur privé afin de déterminer ce que ça prendrait pour susciter l'implantation d'infrastructures de soutien. Il ajoute qu'il faut absorber de grosses différences de coûts, notamment un montant de 100 000 \$ entre un camion hybride et un camion ordinaire, ce qui constitue un important facteur à prendre en compte.

M. Martin Gutiérrez déclare que la masse de travail est si imposante, qu'il faudra se soutenir mutuellement. Il estime nécessaire d'accompagner les objectifs de réduction des émissions de mesures incitatives et de tenir également compte des coûts politiques. Il est aussi d'avis que le CCPM doit formuler des recommandations claires et des plus précises à ce sujet.

M^{me} Marcus invite les participants à tenir une discussion générale afin de suggérer quelles seront les étapes suivantes, ce qui donne lieu à une discussion animée et fructueuse et aux suggestions suivantes :

- Élaborer un modèle de poste frontalier pour les trois pays.
- Essayer d'influer sur le cycle de vie des marchandises qui sillonnent les couloirs de transport.
- Constituer un organe officiel pour coordonner les efforts.
- Commander une étude de suivi au rapport en invitant tous les intervenants à y participer afin de proposer des activités de mise en œuvre.
- Réaliser une analyse du système de transport multimodal, à savoir par bateau, par train et par camion.
- Réaliser une analyse financière de la mise en œuvre des recommandations du rapport.
- Élaborer un énoncé de vision pour chaque recommandation afin de savoir à quoi ressemblera 2030 dans tous les domaines, et déterminer quels objectifs de travail il faudra se fixer.
- Arrêter de se concentrer seulement sur le CO₂ et porter attention à d'autres éléments tels que le carbone noir ainsi qu'à d'autres stratégies de réduction des émissions.
- Dresser un plan de mise en œuvre officiel qui détermine les activités à réaliser et les personnes ou les entités responsables de l'obtention de résultats, en y établissant les coûts, les étapes importantes et le calendrier de mise en œuvre.
- Ajouter le gaz naturel aux options énumérées au tableau 2 du rapport.
- Promouvoir vigoureusement l'accroissement du commerce dans la zone visée par l'ALÉNA et diminuer celui avec la Chine.
- Améliorer la situation aux postes frontaliers et les délais d'attente qu'ils provoquent.
- Appliquer en priorité les principales conclusions énumérées à la page 43 du rapport.
- Instaurer un système de préautorisation pour les camions au Mexique.
- Solliciter la participation du ministère des Transports des trois pays.
- Diminuer les délais d'attente aux postes frontaliers avec la contribution des services douaniers.
- Faire prendre conscience aux services douaniers des problèmes que soulèvent les délais d'attente et la sécurité.
- Donner une formation aux camionneurs et aux propriétaires de camions afin de les sensibiliser davantage à l'environnement.
- Mener une étude sur l'expansion massive des chemins de fer dans l'ensemble du continent et déterminer quels sont les besoins pour que cela se concrétise.
- Dresser un plan opérationnel afin d'étudier le renforcement de l'utilisation du réseau de gaz naturel aux États-Unis et ce qu'il faudrait pour convertir les moteurs d'automobile à ce gaz.

- Étudier la préautorisation du passage de camions à tous les postes frontaliers dans les trois pays.
- Accompagner d'une série de tâches connexes chaque stratégie préconisée dans le rapport.
- Distribuer le rapport à grande échelle et élargir considérablement la diffusion de l'information.
- Faire en sorte que le CCPM fasse part aux ministres des difficultés rencontrées en vue de transmettre le rapport aux bonnes personnes et entités.
- Formuler un avis au Conseil en se fondant sur le rapport afin de veiller à ce qu'il atteigne le plus haut palier des trois gouvernements.
- Essayer de normaliser le cadre juridique dans les trois pays relativement à tous les aspects du rapport qui touchent à ce domaine.
- Instaurer une norme en matière d'efficacité du carburant et assurer la disponibilité de carburants plus propres à faible teneur en soufre.
- Demander la participation du ministère des Finances des trois pays afin d'évaluer des mesures incitatives et leurs effets sur la conformité aux lois.
- Élaborer un recueil des alliances et des partenariats nécessaires en le complétant avec les éléments essentiels des ententes concernant les réalisations escomptées.
- Dresser une liste des liens nécessaires en vue de faire participer d'autres autorités compétentes, notamment dans le domaine des finances, de la santé, des transports, du commerce et de l'environnement.
- Établir des critères pour les entreprises de transport et les récompenser d'avoir atteint des objectifs, dont en matière de réduction des émissions de GES.
- Alléger la chaîne d'approvisionnement en encourageant un transport plus efficace, dont l'utilisation des camions vides.

M^{me} Blanca Duran soutient qu'il faut apporter graduellement ces changements et procéder en tout premier lieu à une sensibilisation, car il sera facile de progresser rapidement par la suite.

Un participant fait remarquer que le rapport est un bon document, mais qu'il y manque des éléments et qu'il ne développe pas les thèmes abordés. Il ajoute que dans sa forme actuelle, il constitue une liste de souhaits et ne fait pas de distinction entre les trois pays. Il suggère qu'il donne plus de détails sur les pays les plus avancés afin que ceux qui accusent du retard puissent appliquer les mêmes pratiques exemplaires. Plus précisément, le Mexique pourrait emboîter le pas aux autres pays qui sont plus en avance que lui, car il faut mettre un terme à la masse de véhicules qui entrent au Mexique sans satisfaire aux normes et rendre disponible le carburant à très faible teneur en soufre.

Un représentant du Semarnat affirme que le rapport est bien intégré et qu'il est très important qu'il suscite des mesures concrètes. Il suggère que les travaux ne s'arrêtent pas au CO₂ et comprennent d'autres polluants, mais qu'il est important de disposer de carburants adéquats qui respectent les normes. Il affirme aussi qu'il faut instaurer des programmes au Mexique en se fondant sur le programme Smart Way des États-Unis. Il suggère également d'élaborer des programmes frontaliers et d'offrir une formation aux autorités frontalières afin qu'elles sachent où l'on peut faire des économies. Il ajoute que les coûts initiaux pourraient être supportés par des prêts à faible taux d'intérêt, et qu'il faudrait élaborer des stratégies pour les zones urbaines.

Réponse : M. Lloyd suggère fortement, en donnant suite au rapport, que la principale question à poser aux gouvernements soit de savoir comment ils réagiraient aux conclusions et recommandations. Il estime également important de savoir ce que fera le CCPM étant donné que chacun de ses membres a accès au niveau ministériel et peut y exercer une influence, un avantage dont peu de gens disposent. Il soutient que cette question doit être prise en considération dans le milieu politique, et que la suite à donner à ce rapport doit devenir un impératif politique, sans compter que le réseau doit travailler en étroite collaboration pour que chaque gouvernement enregistre un gain sur le plan politique. Il encourage le CCPM à dépasser son rôle consultatif auprès du Conseil et de lui recommander quelle orientation tous les gouvernements devraient prendre pour améliorer l'environnement nord-américain en instaurant des moyens d'assurer la durabilité du transport de marchandises.

M^{me} Marcus demande aux spécialistes de bien vouloir formuler des observations avant qu'elle lève séance.

Plusieurs participants félicitent la CCE pour ses travaux et son rapport, et remercient le CCPM d'avoir organisé cette table ronde.

M. Rodolfo Lacy déclare que la question du rôle de chacun est très importante, car toutes les personnes qui se trouvent dans la salle s'emploient à exercer une influence ou à recourir à ceux qui ont un rôle à jouer pour que le projet aille de l'avant.

M. Mark Stehly affirme que la viabilité de l'environnement devrait faire partie des objectifs que tout le monde se donne dans le secteur du transport, et que des tribunes telles que celle-ci aident chacun à refaire le plein d'énergie. Il ajoute qu'il est important de faire en sorte que le rapport soit une « patate chaude » afin qu'il atteigne tous ceux qui peuvent y donner suite. Il conclut qu'il faut déterminer de quelle manière faire progresser ce document dans l'avenir.

M^{me} Linda Angove suggère d'étudier quelle est la meilleure manière de convaincre le Conseil de cautionner le rapport et ses recommandations, et de déterminer ce que pourraient faire d'autres organismes pour influencer les fonctionnaires compétents.

M. Jonathan Waterhouse déclare que la CCE et le CCPM ont une responsabilité à assumer, et que le CCPM est le porte-parole du public. Il ajoute que ce dernier devrait réserver un peu de temps en juin pour savoir de quelle manière le Conseil entend réagir au rapport et y donner suite.

M. Gustavo Alanis-Ortega affirme que le rapport est l'une des meilleures publications de la CCE et qu'il faut élargir sa diffusion, notamment par l'entremise des médias. À cette fin, il suggère de recourir aux médias de masse et d'inviter leurs représentants à assister à un atelier pour qu'ils deviennent de solides partenaires. Il estime également important de solliciter la participation, également à titre de partenaires, des chambres de commerce, des associations commerciales, des syndicats et d'autres intervenants.

En l'absence d'autres observations, M^{me} Marcus remercie les spécialistes de leur présence et de leurs sages conseils, et remercie également toute l'assistance de sa participation à des discussions aussi fructueuses. Elle redonne ensuite la parole à la présidente.

Mot de la fin par la présidente du CCPM, M^{me} Irasema Coronado

M^{me} Coronado prononce le mot de la fin en déclarant que la session s'est avérée très productive et a donné lieu à une très bonne participation. Elle remercie M^{me} Marcus d'avoir animé la table ronde ainsi que le personnel de la CCE de l'excellent travail qu'il a accompli en organisant toutes les activités. Elle exprime également son appréciation à l'égard du travail du personnel chargé de l'audiovisuel et de l'interprétation. Elle ajoute que la tâche sera grande à la suite de cette session et que les observations formulées serviront à élaborer un avis au Conseil. Elle précise que tous les exposés seront consultables dans le site Web de la CCE et qu'il sera possible d'y poser des questions à titre de suivi.

Avant de lever la session, M^{me} Coronado déclare qu'étant donné que nous faisons tous partie de la collectivité nord-américaine et que nous sommes donc tous dans la même situation, nous devons voir grand, c'est-à-dire avoir une vision continentale.



**Commission de coopération environnementale
de l'Amérique du Nord**

Session ordinaire du Comité consultatif public mixte no 11-01

**qui se tiendra les 4 et 5 avril 2011
à Mexico, au Mexique**

Ordre du jour provisoire

Le lundi 4 avril 2011

Lieu : **Hotel Royal del Pedregal**
Jardines En la Montaña
Tlalpan, Distrito Federal, Mexico
Tél. 5449 4000

8 h 00 à 9 h 00 **Inscription des participants** – *Foyer Salon Obsidiana 1, 2 et 3*

9 h 00 à 15 h 45 **Session ordinaire du Comité consultatif public mixte (CCPM) n° 11-01**
Salons Obsidiana 1, 2 et 3

9 h 00 à 9 h 10 Mot de bienvenue et introduction, par **Irasema Coronado**, présidente du CCPM

- Approbation de l'ordre du jour provisoire

9 h 10 à 9 h 30 Rapport d'**Evan Lloyd**, directeur exécutif de la CCE, sur les travaux réalisés par la CCE depuis la dernière réunion du CCPM

9 h 30 à 10 h 15 Période de questions

10 h 15 à 10 h 30 Pause

10 h 30 à 10 h 50 Présentation du Plan opérationnel pour 2011-2012 de la CCE, par **Dolores Wesson**, directrice des programmes

10 h 50 à 12h 00 Période de questions

12 h 00 à 13 h 00 **Dîner de réseautage** (fourni)

- 13 h 00 à 13 h 30 Le point sur les communications sur les questions d'application, par **Paolo Solano**, conseiller juridique, Unité des communications sur les questions d'application
- 13 h 30 à 14 h 00 Période de questions
- 14 h 00 à 14 h 20 Présentation du questionnaire du CCPM sur les communications sur les questions d'application par le Groupe de travail du CCPM
- 14 h 20 à 15 h 00 Débat public
- 15 h 00 à 15 h 15 Exposé de **Jorge Guzmán**, coordonnateur général, Secretaría de Asuntos Ambientales del CAFTA-DR
- 15 h 15 à 15 h 30 Période de questions
- 15 h 30 à 15 h 45 Récapitulation, par **Irasema Coronado**, présidente du CCPM
- 15 h 45 Levée de la séance

Le mardi 5 avril 2011

Lieu : **Tecnológico de Monterrey Campus**
Calle del Puente 222
Col. Ejidos de Huipulco Tlalpan, 14380, México, D.F.
Tél. 54 83 20 20

HALL
Planta Baja

11 h 30 à 13 h 00 Rapport de la CCE présenté en vertu de l'article 13 – Sur la voie du développement durable : Réduction des émissions de gaz à effet de serre découlant du transport de marchandises en Amérique du Nord

11 h 30 à 11 h 45 Aperçu, par **Evan Lloyd**, directeur exécutif de la CCE

11 h 45 à 13 h 00 Discussion de groupe avec les membres du groupe consultatif

Modérateur : **Evan Lloyd**, directeur exécutif de la CCE
Rodolfo Lacy, coordonnateur de la recherche, Mario Molina Center
Glen Wright, président, PrinterOn Corporation

Juan Carlos Camargo Fernández, gestionnaire en environnement, Wal-Mart Mexique
Robert McKinstry, directeur, Élaboration des politiques et recherche économique, L'Association des chemins de fer du Canada

Lieu : **Tecnológico de Monterrey Campus**
SALLE DU CONSEIL
Édifice de la bibliothèque – 4^e étage

14 h30 à 17 h 45 Table ronde sur le transport durable de marchandises en Amérique du Nord

Modérateur : **Felicia Marcus**, membre américain du CCPM

Ben Sharp, chercheur, International Council for Clean Transportation (ICCT)

Mark Stehly, ancien vice-président adjoint chargé des activités de recherche et développement en matière d'environnement, BNSF

Malcolm Roberts, associé principal, Institute of the North

Juan Carlos Camargo Fernández, gestionnaire en environnement, Wal-Mart Mexique

Blanca Durán, vice-présidente, Coalición de Transportistas de Carga Internacional, AC.

Robert McKinstry, directeur, Élaboration des politiques et recherche économique, L'Association des chemins de fer du Canada

17 h 30 à 17 h 45 Récapitulation, par **Irasema Coronado**, présidente du CCPM

17 h 45 Levée de la séance

**JPAC 11-01 Regular Meeting List of Participants
Mexico City, Mexico. 4-5 April, 2011**

1. **Aduna Barba, Maria de Lourdes**
Ingeniera,
Iniciativa Gemi
México, D.F.
México
Tel : 5 574 6500
Fax : 5 574 5977
e-mail : lourdes_aduna@prodigy.net.mx
2. **Alanís Ortega, Gustavo**
JPAC Member,
Centro Mexicano de Derecho Ambiental
México, D.F.
México
Tel : 555 286 3323 ex.13
e-mail : galanis@cemda.org.mx
3. **Almanza Muñoz, Feliciano Luis**
Contador público,
Gobierno Municipal Nezahualcoyotl México
Nezahualcoyotl, Estado de México
México
Tel : 5 716 9070 ext.2701
Fax : 5 716 9070
e-mail : fluisalmanza_mu@yahoo.com.mx
4. **Amezcuca, Cintia**
Directora de Aspectos Comerciales,
SEMARNAT
México, D.F.
México
Tel : 5 628 3910
e-mail : cintia-amezcuca@semarnat.gob.mx
5. **Anghel, Cezar**
Network Administrator,
Commission for Environmental Cooperation, CEC
Montreal, Quebec
Canada
Tel : 514 350 4300
Fax : 514 350 4314
e-mail : canghel@cec.org
6. **Angove, Linda**
JPAC Member,
Consultant
Burlington, Ontario
Canada
Tel : 905 634 7377
e-mail : lm.angove@rogers.com
7. **Antúnez, Gloria**
Interpreter,
Boadella Interpretation Services
El Paso, TX
USA
Tel : 915 526 5704
e-mail : boadella@terra.com.mx
8. **Bermúdez Lozano, Estefanía**
Subdirectora de Área,
Procuraduría General de la República
México, D.F.
México
Tel : 555 346 0000 x 0286
e-mail : estefania.bermudez@pgr.gob.mx
9. **Camargo, Juan Carlos**
Environmental Manager,
Walmart Mexico
México, D.F.
México
Tel : 52 552 629 7805
Fax : 52 552 629 7805
e-mail : juan.camargo@wal-mart.com
10. **Castañon, Juan David**
Technician,
Equipos técnicos para conferencias
México, D.F.
México
Tel : 555 843 3071
e-mail : etcwvaldez@yahoo.com.mx
11. **Castro, Mario**
Technician,
Equipos técnicos para conferencias
México, D.F.
México
Tel : 555 843 3071
e-mail : etcwvaldez@yahoo.com.mx
12. **Cerf, Edna**
Interpreter,
Boadella Interpretation Services
El Paso, TX
USA
Tel : 915 526 5704
e-mail : boadella@terra.com.mx
13. **Copeland, Matt**
Webcast Technician,
ISI Global Webcasting
Ottawa, Ontario
Canada
Tel : 613 737 3378
e-mail : matt.copeland@isiglobal.ca

- 14. Coronado, Irasema**
JPAC Member,
University of Texas at El Paso
El Paso, Texas
United States
Tel : 915 747 7611
e-mail : Icoronado@utep.edu
- 15. Correa, Sylvia**
Senior Advisor for North America,
USEPA
Washington, District of Columbia
United States
Tel : 202 564 6443
e-mail : correa.sylvia@epa.gov
- 16. Costain, Kimble**
Senior Policy Advisor,
Environment Canada
Gatineau, Quebec
Canada
Tel : 819 953 9774
e-mail : kimble.costain@ec.gc.ca
- 17. Díaz-Infante de la Mora, Armando**
Ingeniero Civil,
Facultad de Ingeniería - UNAM
México, D.F.
México
Tel : 55 5 635 2272
Fax : 555 635 4937
e-mail : adim@peusa.com.mx
- 18. Durá Sepúlveda, Blanca Margarita**
Vicepresidenta,
Coalición de Transportistas de Carga Inernacional de
Cd. Juárez
Juárez, Chihuahua
México
Tel : 656 6271221
Fax : 656 6190189
e-mail : ctcijuarezac@prodigy.net.mx
- 19. Durán-de-Bazúa, María del Carmen**
Profesora Dra-Ing.,
UNAM, Facultad de Química
México, D.F.
México
Tel : 5 622 5300
Fax : 5 622 5303
e-mail : mcduran@unam.mx
- 20. Galvan, Raul**
Presidente filial cd. Nezahualcóyotl,
Consejo municipal para la proteccion a la
biodiversidad y el desarrollo sustentable
Netzahualcóyotl, Estado de México
México
Tel : 5 716 9782
Fax : 5 716 9782
e-mail : raul.galvan@hotmail.com
- 21. Gámez Ramos, Aaron Fabián**
Analista de Mercadotécnica,
Kansas City Southern de México
Monterrey, Nuevo León
México
Tel : 83 05 7900
e-mail : agamez@kcsouthern.com.mx
- 22. Gómez, Daniel**
Abogado,
Vera & Carvajal
México, D.F.
México
Tel : 5 545 7200
e-mail : dgomwz@vc.com.mx
- 23. Grimaldi, Federico**
Director Técnico,
Cámara Nac. Ind. Jabones y Detergentes
MÉXICO, D.F.
México
Tel : 5 511 5263
e-mail : fgrimaldi@canajad.org.mx
- 24. Gutiérrez Lacayo, Martín**
JPAC Member,
Pronatura México, A. C.
México, D.F.
México
Tel : 555 635 5054
e-mail : martingutierrez@pronatura.org.mx
- 25. Guzmán, Jorge**
Coordinador General,
Secretaría de Asuntos Ambientales CAFTA-DR
Guatemala, Guatemala
Guatemala
Tel : 5 024 017 5586
e-mail : jguzman@sieca.int
- 26. Harrison Pineda, Mario José**
Gerente Administrativo y de Operaciones,
Yukon River Inter-Tribal Watershed Council,
Guatemala
Guatemala
Tel : 502 2368 2151
Fax : 502 2368 1071
e-mail : mharrison@saa-sem.org
- 27. Hernández Toledo, Gabriel**
Contador público,
Dirección de desarrollo económico de nezahualcoyotl,
mexico
Nezahualcóyotl, Estado de México
México
Tel : 5 716 9070 ext. 2701
Fax : 5 716 9070
e-mail : gabo_hernandez_toledo@hotmail.com

- 28. Huerta, Toni**
 Interpreter,
 Boadella Interpretation Services
 El Paso, TX
 USA
 Tel : 915 526 5704
 e-mail : boadella@terra.com.mx
- 29. Ibarra Flores Ramírez, Mónica**
 Ejecutiva de Cuenta,
 Guerra Castellanos & Asociados, Comunicación
 Estratégica
 México, D.F.
 México
 Tel : 555 246 0100 x 315
 Fax : 5 596 1810
 e-mail : mibarra@gcy.a.net
- 30. Lacy, Rodolfo**
 JPAC Member,
 Centro Mario Molina
 México, D.F.
 México
 Tel : 559 177 1670 x 114
 e-mail : rlacy@centromariomolina.org
- 31. Lloyd, Evan**
 Executive Director,
 Commission for Environmental Cooperation, CEC
 Montreal, Quebec
 Canada
 Tel : 514 350 4300
 Fax : 514 350 4314
 e-mail : melhadj@cec.org
- 32. Lyons, Liliana**
 M.I.,
 Instituto de Ingeniería UNAM
 México, D.F.
 México
 Tel : 5 623 3500 EXT. 1031
 e-mail : LLyonsB@iingen.unam.mx
- 33. Manzano-León, Natalia**
 Investigador,
 Instituto Nacional de Cancerología
 México, D.F.
 México
 Tel : 5 628 0462
 e-mail : natmanzano@gmail.com
- 34. Marcus, Felicia**
 JPAC Member,
 Natural Resources Defense Council
 San Francisco, California
 United States
 Tel : 415 875 6100
 e-mail : fmarcus@nrdc.org / ljones@nrdc.org
- 35. Marshall-Waterhouse, Mary**
 Anchorage, Alaska
 United States
 Tel : 907 223 8332
- 36. McKinstry, Robert**
 Manager, Policy and Economic Research,
 The Railway Association of Canada
 Ottawa, Ontario
 Canada
 Tel : 613 564 8103
 Fax : 613 567 6726
 e-mail : robertm@railcan.ca
- 37. Mendoza, Fernando**
 Maestro en Ciencias,
 Instituto Mexicano del Transporte
 Sanfandila, Mpio. Pedro Escobedo, Querétaro
 México
 Tel : 442 216 9777
 e-mail : jmendoza@imt.mx
- 38. Merlo, Agustin**
 Planeta Azul
 México, D.F.
 México
 Tel : 5 228 9977 x 3762
 e-mail : informacionazul@yahoo.com.mx
- 39. Monroy D., Marina**
 Corporación de Viajes S.A. de C.V.
 México, D.F.
 México
 Tel : 5 536 9096
- 40. Mora González, Ana Karen**
 Analista de Sustentabilidad,
 Empresas ICA
 México, D.F.
 México
 Tel : 555 272 9991 x 2023
 e-mail : ana.mora@ica.com.mx
- 41. Moreno, Ana Rosa**
 Maestra en Ciencias,
 Facultad de Medicina, UNAM
 México, D.F.
 México
 Tel : 56 232 1445 Ext. 45192
 Fax : 5 616 0146
 e-mail : morenoar@gmail.com
- 42. Morin, Jocelyne**
 JPAC Assistant,
 Commission for Environmental Cooperation, CEC
 Montreal, Quebec
 Canada
 Tel : 514 350 4300
 Fax : 514 350 4314
 e-mail : jmorin@cec.org

- 43. Mould, Roy**
JPAC Member,
Merides Business Solutions
Toronto, Ontario
Canada
Tel : 416 488 7753
- 44. Olivan, José Luis**
Vicepresidenta,
Coalición de Transportistas de Cd. Juárez
Juárez, Chihuahua
México
Tel : 656 208 4933
Fax : 656-6820818
e-mail : jolivan@apachewagon.com
- 45. Orozco, Marcela**
JPAC Liaison Officer,
Commission for Environmental Cooperation, CEC
Montreal, Quebec
Canada
Tel : 514 350 4300
Fax : 514 350 4314
e-mail : morozco@cec.org
- 46. Perezdiaz, Roberto**
Intérprete de tribunal,
RPDCS Independiente
El Paso, Texas
United States
Tel : 915 581 0716
e-mail : rpdcs@sbcglobal.net
- 47. Posadas, Alejandro**
Representante de SEMARNAT,
Embassy of Mexico in the USA
Washington, DC
United States
- 48. Powell, Keith**
IT Manager,
Commission for Environmental Cooperation, CEC
Montreal, Quebec
Canada
Tel : 514 350 4300
Fax : 514 350 4314
e-mail : kpowell@cec.org
- 49. Roberts, Cindy**
Creative Strategist,
Malcolm B. Roberts & Assoc.
Anchorage, Alaska
United States
Tel : 907 227 8054
e-mail : cindy.roberts@gci.net
- 50. Roberts, Malcolm Blair**
Senior Fellow,
Institute of the North
Anchorage, Alaska
United States
Tel : 907 444-9311
e-mail : mbroberts@gci.net
- 51. Ruiz Palomares, Jorge Alberto**
Licenciado en Derecho,
Centro de Estudios sobre Derecho Ambiental
Mexicano A.C.
México, D.F.
México
Tel : 5 877 5634
e-mail : jorge.basteri@live.com.mx
- 52. Sandoval, Carlos**
JPAC Member,
Consejo Nacional de Industriales Ecologistas
México, D.F.
México
Tel : 52 555 559 3611
Fax : 52 555 575 2337
e-mail : ecologia@conieco.com.mx
- 53. Sharpe, Ben**
Researcher,
The International Council on Clean Transportation
San Francisco, California
United States
Tel : 415 202 5746
Fax : 415 399 9172
e-mail : ben@theicct.org
- 54. Solano, Paolo**
Legal Officer, Submissions on Enforcement Matters
Unit,
Commission for Environmental Cooperation, CEC
Montreal, Quebec
Canada
Tel : 514 350 4300
Fax : 514 350 4314
e-mail : psolano@cec.org
- 55. Sotelo, Olga**
Logistics Assistant,
Commission for Environmental Cooperation, CEC
Montreal, Quebec
Canada
Tel : 514 350 4300
Fax : 514 350 4345
e-mail : osotelo@cec.org

- 56. Stehly, Mark**
 Asst Vice President Environmental & Research &
 Development, Retired,
 BNSF Railway Company
 White Bear Lake, Minnesota
 United States
 Tel : 651 728-2463
 e-mail : marstehly@yahoo.com
- 57. Stoub, Jeffrey**
 Coordinator, Communications,
 Commission for Environmental Cooperation, CEC
 Montreal, Quebec
 Canada
 Tel : 514 350 4300
 Fax : 514 350 4314
 e-mail : jstoub@cec.org
- 58. Teitelbaum, Benjamin**
 Regional Development & Special Projects
 Coordinator,
 Commission for Environmental Cooperation, CEC
 Montreal, Quebec
 Canada
 Tel : 514 350 4300
 Fax : 514 350 4314
 e-mail : bteitelbaum@cec.org
- 59. Valdez Mendoza, Wenceslao**
 Technician,
 Equipos técnicos para conferencias
 México, D.F.
 México
 Tel : 555 843 3071
 e-mail : etcwvaldez@yahoo.com.mx
- 60. Vázquez López, María Inés**
 Químico Farmacéutico Biólogo,
 Instituto Nacional de Cancerología
 México, D.f.
 México
 Tel : 5 628 0462
 Fax : 5 628 0432
 e-mail : inesvazlo@yahoo.com
- 61. Velghe, Wanda**
 Interpreter,
 Boadella Interpretation Services
 El Paso, TX
 USA
 Tel : 915 526 5704
 e-mail : boadella@terra.com.mx
- 62. Viadas, Eduardo**
 Media and Outreach Officer,
 Commission for Environmental Cooperation, CEC
 Montreal, Quebec
 Canada
 Tel : 514 350 4300
 Fax : 514 350 4314
 e-mail : eviadas@cec.org
- 63. Villaseñor E., Ana Patricia**
 Enersave
 México, D.F.
 México
 Tel : 552 623 0555
 e-mail : ana@enersave-is.com
- 64. Waterhouse, Jonathan**
 JPAC Member,
 Yukon River Inter-Tribal Watershed Council
 Anchorage, Alaska
 United States
 Tel : 907 258 3337
 e-mail : jwaterhouse@yritwc.org
- 65. Wesson, Dolores**
 Director of Programs,
 Commission for Environmental Cooperation, CEC
 Montreal, Quebec
 Canada
 Tel : 514 350 4300
 Fax : 514 350 4314
 e-mail : dwesson@cec.org